John Carter Brown
Library
Brown University

SUPLÉMENT
AU
MINISTÉRE
DE
Mr. PITT,
AVEC

Une RÉCAPITULATION exacte
De toutes les démarches
De ce ſage Politique
Depuis le 5 Septembre 1761,
Qu'il quitta le Miniſtére,
Jusqu'au 30 Juillet 1766,
Qu'il a été créé
COMTE DE CHATHAM,
Et garde du ſçeau privé
d'Angleterre,
Contenante un Eſpace de prés
De cinq ans,

Par le Colonel Chevalier de CHAMPIGNY.

Á COLOGNE:
Chèz pierre Tell-Truth, rue du Patriote, á l'enſeigne de l'impartialité, 1766.
[Se vend Trois Florins.]

1587

Á SA GRANDEUR,

MY Lord Duc de Leeds, Marquis de Carmarthen, Vicomte Dumblaine en Ecoſſe, et Chevalier de l'Ordre de la Jarretiére.

My Lord Duc

SI je vous dédie cette Brochure, ce n'éſt, ni parceque je ſçais que vous rendèz juſtice aux talens de my Lord Comte de Chatham, ni par ce que je vous ai des obligations, et que dans le malheur vous avéz toujours bien voulu me recevoir en homme de condition, ni enfin par ce que vous avèz des vertus dont l'étalage pourroit remplir une Epitre dédicatoire; mais c'éſt uniquement

par

par ce que je ne connois pas de cœur plus droit que le votre. voila, my Lord, le vrai motif de l'hommage public que je vous rends; daignèz l'accépter avec votre bontè ordinaire, ainſi que les aſſurances du profond reſpèct, et de la reconnoiſſance ſans bornes avec les quels j'ai l'honneur d'étre

My Lord Duc,

De votre grandeur,

Le trés humble, trés obeiſſant,

Et trés obligé Serviteur,

Londres le 1er Aouſt, 1766.

Le Colonel Chevalier de Champigny.

PRÉFACE.

L'Acceüil qu'on a fait dans les pays étrangers à ma Traduction de l'Examen du Miniſtére de Mr. Pitt, m'a engagé à en doner le ſuplément; j'ai cru qu'un récapitulè ſuccinct de toutes les démarches de ce politique conſomè ne pouroit que faire plaiſir au public, parce que tous les pâs d'un grand homme ſont dignes de ſon attention. comme je ne cite que des faits, on ne poura me les conteſter; ces faits m'ont naturellement méné à quelques rè-

rèflexions; je les ſouméts au jugement de l'impartialité; c'éſt un tribunal dont je crois n'avoir rien à redouter. ſi peut-ètre on trouve quelque choſe de trop fort dans les 43 premiéres pages, on ne doit pas me l'ìmputer, n'aiant fait que traduire *l'Appendix* Anglois. il n'ya que ce qui ſuit depuis la *récapitulation* qui ſoit de moi, et je me flatte qu'on n'y trouvera rien que de vrai.

Le bon homme Tell-Truth me prie d'avertir le public qu'il prend ſur ſon compte les fautes d'impreſſion qu'il aura oublié dans ſon errata.

SUP-

SUPLÉMENT
AU
MINISTÉRE
DE
Mr. PITT.

J'AI dis plus haut dans l'examen du Miniſtére de Mr. Pitt, qu'il avoit été fait Secretaire d'Etat au mois de Decembre 1756, et qu'au mois d'Avril ſuivant il avoit eu ordre de reſigner : mais comme je n'ai pas dis quel avoit été le motif de cet ordre, et que peut-étre jamais le public n'en a ſçu les vraies raiſons, il n'éſt pas hors de propos d'en toucher ici deux mots.

Jl ſ'étoit formé pendant le Miniſtére de Mr. Fox un ſyſtéme de connexions avec le continent, ſyſtéme auſſi étendu qu' extravagant, et qui dènotoit amplement le peu

de ſçavoir et de lumiéres de ceux qui l'avoient enfanté. Mr. Pitt le fronda ſans aucun menagement. la perte de Minorque. Cauſa la chute de Mr. Fox ; et la poſition embaraſſante et critique ou l'on ſe trouvoit fit entrer Mr. Pitt dans le miniſtére. Mais il n'en perſiſta pas moins dans ſou oppoſition contre la guerre d'Allemagne. Toute l'Europe étoit informée dés les commencements de l'Année 1756 que la France, n'attendoit que le moment ou la ſaiſon, put lui permettre de tenir la campagne, pour faire marcher une armèe formidable contre Hanovre. Il ètoit naturel de deffendre cet Electorat, puiſque la France ne l'attaquoit qu'en conſequence de ſou animoſité contre le Roi d'Angleterre. Mr. Pitt n'étoit pas d'avis contraire, mais ce qu'il dêſaprouvoit, étoit le plan formé pour cette deffenſe. L'Angleterre avoit conclu un traité de ſubſide avec la Heſſe et la Ruſſie. Les auteurs de ce traité ſentant que le peuple ne goutoit pas les meſures qu'ils avoient priſes, lui voulurent faire croire que ces traités n'avoient pour but que la deffenſe de l'Angleterre *.

La

* Comme les miniſtres qui avoient conclu ces traités n'épargnerent rieu pour les fair paſſer, pour un chèf d'oeuvre de prudence et de politique, ainſi qu'ne ſuitte du vif interéct, qu' ils prenoient au bien de l'état, il n'éſt pas hors de propos de communiquer au public quelque

La choſe étoit ſi abſurde et ſi ridicule en èlle méme, qu'un chacun ſ'en mocquoit, et ſe donnoit les violons aux depends de ceux qui l'avoient conclu. Le vrai but du traité avec la Ruſſie, ſuppoſé qui'l en eut un, étoit la deffenſe d'Hanovre. Mais pour redreſſer une demarche dont tout le monde connoiſſoit le faux on fit une convention avec la Pruſſe; ce qui annulloit le taité de Ruſſie. Car il y étoit ſpécialement ſtipulé que les parties contractantes ſ'engageoient á ne ſouffrir

quelques, remarques qu'on fit à ce ſujét. " Il n'éſt pas aiſé d'aprécier le merite de nos miniſtres, parce qu'il èſt difficile d'évaluer la vanité. Ils auroient du réfléchir, avant de mandier les eloges du public, que nous vivons dans un ſiècle, ou tout le monde ſçait juſqu'ou va le poid de l'or, et qu' avec ſou ſecours on vient ábout de tout. Rien de ſi aiſé que d'avoir des troupes ſubſidiaires, quand ou veut leur donner ce qu'elles demandent, on voit aiſément qu'il ne ſ'eſt rien fait qu'un chacun n'eut pu faire ſ'il eut été dans le méme Cas." *Perſonne n'entendit jamais mieux l'Almanac de la cour que Mr. Fox.* On ne ſçauroit dire au juſte ſi c'eſt a Mr. Winnnington un des plus celebres treſoriers de l'armèe qui l'aient précédé a' qui il a l'obligation du plan et des principes du *petit livre rouge*; toujours èſt-il certain que ſur ce chapitre Mr. Winnington étoit un des premiers hommes de ſon ſiècle; auſſi trouvant un jour le feu Lord Granville à lire Demoſthene (qu'il aimoit baucoup) il lui dit, qu'il travailloit à ſa *ruine* et ſortant *le livre rouge* de ſa poche, *voila* ajoutat-il, *my Lord ceque vous devriez lire.* Le treſorier diſoit aſſez juſte, car ce ſeigneur étoit trop déſintereſſé pour jamais faire fortune par ſes emplois.

aucunes troupes étrangeres dans l'empire, et les Ruſſes étoient des troupes étrangeres. Pour comble de malheur on apprit alors la formidable ligue qui venoit de ſe former contre le Roi de Pruſſe, de ſorte qu'il lui etoit impoſſible d'aſſiſter Hanovre, et qu'on ne pouvoit naturellement l'exiger, ſans lui donner quelque équivalent proportioné, à quoi la convention n'avoit pás prévu. Deſorte que de toute façon Hanovre ſe trouvoit preſque ſans deffenſe, comme les évenements l'ont aſſèz prouvè ; et l'Angleterre payoit les troupes Hannovrienes et Heſſoiſes ſans en retirer la moindre utilité. Cependant Mr. Fox appuioit ſon ſyſtéme de toutes ſes forces ; on raſſembla les Heſſois et les Hannovriens, et on en forma un corps qu'on décora du nom pompeux d'armée d'obſervation : il éſt vrai qu'elle étoit deſtineé à avoir l'oeil ſur les mouvemens des François, qui forts du double devoient dans peu ſ'avancer contre l'Electorat. On donna le commandement de cette armée au Duc de Cumberland. Tout le monde rendoit juſtice aux talents et á la bravoure de S. A. R. mais on étoit fachè de voir ce Prince dans le Câs d'expoſer ſa reputation, car il ne pouvoit en aucune façon agir avec des forces ſi inférieures à celles qu'on alloit lui oppoſer. Un chacun ſentoit toute la

foibleſſe

foibléſſe de ce ſyſtéme ; Mr. Pitt le dèſa prouvoit hautement comme tel, et tous les honnetes gens, à qui l'eſprit de partialité ne faſcinoit pas les yeux, en jugeoient de méme. Monſieur Fox nèn perſiſtoit pas moins dans ſes jdées, et il affirmoit qu'elles étoient juſtes ; le parlement qu'il avoit dans ſa manche les approuva en accordant l'argent néceſſaire pour les mettre en exécution, et il reſolut d'aller en avant quoiqu' il en du arriver. Mr. Pitt, et ſes adherans continuant toujours à ſ'y oppoſer, ſe virent naturellement, à cette epoque dans le Câs de ſe retirer des affaires. Le premier éclat de la tempeſte tomba ſur my Lord Temple qui avoit été mis à la téte de l'amirauté lorſque Mr. Pitt avoit reçeu les ſçeaux, on lui envoia ſa demiſſion, non qu'il ſembla qu'on ſe plaignit de lui, car ſa conduite parut irreprochable, mais ſimplement parce que ſa perſonne n'étoit plus agreable. La chute de my Lord Temple fut peu après ſuivie de celle de Mr. Legge qui avoit été fait Chancelier de l'Echiquier, et enfin par ordre expres du Roi Mr. Pitt, qui étoit Secretaire d'Etat au dèpartment du ſud réſigna ſou poſte. Quatre jours après le Duc de Cumberland partit pour l'Allemagne. Ce fut alors qu'on vit clairement quel avoit été le vrai but de Mr. Fox qui dans ces

tems

tems temoignoit l'attachement le plus zélé, et la reconnoiſſance la plus vive au Duc de Cumberland dout il avoit reçeu des faveurs ſans nombre. On avoit eu ſoin d'éloigner des affaires tous ceux qui étoient dans l'opoſition avant le depart du duc ; tel ètoit l'etat des choſes. L'armeè d'obſervation ſe mit alors en marche, et on regla les meſures á prendre pour la deffenſe d'Hanovre, ou du moins on les fixa de façon qu'aucun nouveau Miniſtre ne les pu changer. On repreſenta au Roi que les trois illuſtres perſonages dont nous venons de faire mentiou, étoient des ſujets incapables d'aucun emploi, et qu'ils n'avoient ni attachment pour ſa perſonne ni zéle pour ſou ſervice : il y a mémé lieu de croire que S. M. fut quelque tems dans ce faux prejugé, ce n'étoit pas la premiere fois que de bons Rois avoient éte la dupe des fauſſes impreſſions que de mauvais Miniſtres leur ont fait prendre : quoiqu'il en ſoit, il eſt certain que le Roi fut bientòt détrompé, et qu'il trouva que perſonne ne lui étoit plus veritablement attachè, ainſi qu'a ſa famille, et aux vrais intereſt de ſou peuple ; auſſi ce digne Monarque ſ'empreſſa-t-il á donner les marques les plus èclatantes de ſa faveur à my Lord Temple, dont perſonne ne pouvoit nier les talens, la droiture, et la probité.

Le

Le reproche principal que faiſoient á Mr. Pitt ſes ennemis, ètoit qu' apres avoir dabord ſi hautement criè contre la guerre d'Allemagne, il y avoit enſuite doné téte baiſſeê, ce qu'ils taxoien de *contradiction manifeſte*. Les pauvres petits ecrivains payés par my Lord Bute pour aboier contre Mr. Pitt ont épuiſé toute leur foible rhetorique, ainſi que celle de leur patron á ce ſujét; ils ont jetté la deſſus feu et flame, et ont méme été jus qu'á l'invective. Je ne crois pas que jamais particulier dans les trois roiaumes ſe ſoit vu inſulté, maltraité, et vilipendé de la ſorte; on en eſt méme venu juſqu' á attaquer ce galant homme ſur ſes mœurs; et la calomnie a rependu ſon venin juſques ſur ceux qui pour le bien de la patrie avoient épouſé ſes ſentimens. Mais parmi le fatras d'abſurdités dont on a ennuiè le public á la charge de Mr. Pitt, ancun ſujet n'a été ſi ſouvent rebatu, et pouſſé auſſi loin que celuici. J'avoue que dabord Mr. Pitt s'éſt oppoſè à la guerre du continent, je n'en diſcouviens pas, non plus que de tout ce qu'il a avancè á ce ſujet. Mais qu'on me diſe quand ce Miniſtre a jámais ſoutenu que nous n'y devions avoir aucune connexion; je deffie ſes ennemis de me repondre. Ils auroient mème peine â prouver que jamais il chercha à inſinuer qu'il ètoit de notre interèſt d'y renoncer.

Per-

Perſonne ne ſentoit plus que lui, que vu la quantité de diverſes puiſſances qui ſur le continent cherchent chacunes en particulier à ſ'agrandir ſuivant leurs differens intéréſt dont occaſionellement les uns ſont ou oppoſés ou liés á ceux de la grande Bretagne, il nous étoit impoſſible de nous en détacher totalement; auſſi la ſeule choſe qu'il dés aprouvoit dans tout le tems qu'il ſ'oppoſa á la guerre d'Allemagne étoit *un certain ſyſtéme.* Syſtéme qu' avec, lui pluſieurs des meillieures tétes, et en mème tems des mieux intentioneès de l'Angleterre, trouvoient inconſiſtent aux interéſt de la nation. Plan qui n'étoit pas plan, meſures ſans meſures, et formées par des Miniſtres dont les talens n'étoient guéres plus avérés que leur integrité, voila quel étoit ce ſyſtéme que Mr. Pitt contrecaroit ; il ne vouloit pas que nous entraſſions dans les affaires d'Allemagne dans la vue de ſervir l'Allemagne ſeule. Ce qui n'avoit jamais été et ne pouvoit jamais ètre d'aucune, utilité à l'Angleterre. qu' ou me diſe par exemple quel fruit nous avons retiré de notre alliance avec l'imperatrice Reine que les ſucceſſeurs de Mr. Pitt appellent l'Alliée naturelle de l'Angleterre, n'avous nous pas dans l'avant derniere guerre entretenu de nombreuſes armées en Flandres pour ſoutenir ſon parti? Malgrez

cepen-

cependant tous les efforts de ceux qui étoient alors au timon des affaires avons nous pu empecher la France de ſémparer des places que nous voulions couvrir? l'Angleterre qui ſeule avoit faite la conqueſte de Louiſbourg ne la céda-t-elle pas à la France en équivaleut des pays bas qui retournerent á l'imperatrice reine? Comment depuis cette princeſſe nous en a-t-elle recompenſé? Eſt ce eu abandonnant nos intéreſt au commencement de la derniere guerre? Voila quel étoit un des plans que Mr. Pitt ne pouvoit gouter, et auquel il s'oppoſa pendant long tems avec force et vigueur. L'autre etoit, comme nous l'avous dit plus haut, celui que Mr. Fox avoit formé dans le court eſpace de ſon Miniſtére, de tirer du pole des troupes ſubſidiaires pour les faire paſſer à la deffenſe de Hanovre. Ou voit du premier coup d'oeil toute l'étendue de ce ſyſtéme, ſon abſurdité, la depenſe qu'il exigeoit, et le peu de fruit qu'ou devoit s'eu promettre. L'Angleterre avoit à deffendre Hanovre nou ſeulement contre toutes les forces de terre de la France, mais mème contre le Roi de Pruſſe, le corps Germanique, ou telle autre puiſſance quelconque. Pour y parvenir elle prit à ſa ſa ſolde les troupes de Ruſſie; un ſyſtéme auſſi ſage et auſſi politique n'a pas beſoin d'Apologie; auſſi par reſpect pour ceux qui

en etoient les auteurs, ne veut on pas ſe doner la peine de l'éplucher, on ne peut cependant s'empecher de dire que ce fut un bonheur pour l'Angleterre qu'il n'eut pas lieu. Ce fut ſur les ruines de ce beau projét, qu'on voulut faire valoir juſqu' au moment qu'on eu vit l'impoſſibilitè morale, que fut bati celui qu'à la fin Mr. Pitt adopta pour ſe rendre aux deſirs de la nation. Mais en y donnant les maius, il ſçeut le digérer de façon à le rendre également avantageux á l'Angleterre et à Hanovre. Mr. Pitt n'étoit pas le ſeul qui entrevit les ſuittes fatales qui en dériveroient, ainſi que ce qu'il en couteroit pour lui doner de l'áme. Pluſieurs politiques auſſi ſages qu'éclairés avoient á ce ſujét les mèmes notions, ce qui les avoit engagé á le fronder. Mais ni ce Miniſtre, ni ceux qui adoptoient ſes ſentimens, ne dirent jamais que l'Angleterre ne devoit *abſolument pas* ſe méler des affaires du continent. Bien loin de lá ils étoeint d'opinion que ſuivant le principe adoptê au moment de la revolution, ou devoit former un ſyſtéme par raport au continent, par ou on fut non ſeulement à mème de tenir toujours en bride l'ambition de la maiſon de Bourbon en Europe, mais de tacher auſſi de ruiner ſon commerce, et de lui enlever ſes principaux établiſſemens dans les autres parties de l'hémiſphere. Si la France ſouffre, l'Angleterre

en profite, parce que ce qui dérange l'une des deux puiſſances fait du bien à l'autre : au contraire pour peu que la France ſ'agrandiſſe, l'Angleterre ſe trouve en danger. Mais le ſyſtéme formé en 1743 par raport au continent donna-t-il le moindre échec â la France ? perſonne n'éſt aſſèz effrontè pour oſer l'aſſurer. le ſyſteme de 1755 lui fit-il plus de tort ? il éſt de notoriété publique que les François volerent de conqueſtes en conqueſtes tant en Amerique qu'en Allemagne, juſqu'au moment ou Monſieur Pitt ſe mit à la téte des affaires ; et jusqu' á celùi ou pour complaire á tout le Roiaume, il conſentit à prendre des meſures re'atives au continent; il ſçeut par ſa ſeule prudence, ſaſageſſe, et ſon application doner de lá conſiſtence á ce ſyſtéme, le rendre uniforme, et l'exécuter de façon à le faire ſervir également á l'Allemagne et á l'Angleterre. *A cette époque* ceux qui d'accord avec ce Miniſtre avoient invariablement frondè ce ſyſtéme, *y donerent les mains* des qu'is virent qu'l étoit combiné pour les interéſt de l'Angleterre par *l'embaras* ou il jettoit la France. Peut on donc taxer tant de differens perſonages, le parlement, et tout le peuple de *contradiction manifeſte?* n'approuva-t-ou pas mème à Leiceſter-houſe le traité conclu avec la Pruſſe ſous le Miniſtére de Mr. Pitt ? l'accuſera-t-on douc auſſi de *contradiction manifeſte?* nous avons détaillé

dans l'examen du Miniſtére de Mr. Pitt quel ètoit ſon ſyſtéme, ainſi pour ne pas tomber dans la repetition nous nous contenterons de dire que c'eſt à ſyſtéme que nous ſomes redevables de tous nous ſuccés, car les François échouerent ſi complétement dans leur projet ſur Hanovre, que ſi le feu Roi eut vécu juſqu' á la paix, nous n'euſſions jamais ſacrifié un pouce de nos conqueſtes pour cet Electorat. Je dis plus, ce ſyſtème fit un tort ſi conſiderable aux Francois, et derangea tellement leur plan qu'il ne leur fut plus poſſible de ſe maintenir en Allemagne, et quoi qu'apres la reſignation de Mr. Pitt, l'armèe alliée ne reçeut ni ſecours, ni aſſiſtance, ni renforts de my Lord Bute, et que ce Miniſtre qui *â tout prix* vouloit la paix, avoit reſolu d'abandoner tous nos alliés, rien n'empecha cependant le Prince Ferdinand de prendre Caſſel, et d'enlever par ce ſeul coup aux François tout le prix des victoires qu'ils faiſoient ſonner ſi haut: ce qui prouve avec quelle juſteſſe le ſyſtéme de Mr. Pitt èroit combinè pour que l'Angleterre et l'Allemagne en retiraſſent des avantages reciproques: ainſi, au lieu d'etre comme autre fois la dupe de nos connexions avec l'Allemagne nous ſçumes par la prudence de Mr. Pitt en tirer parti, et les François ſ'y virent battus comme allieurs.

Quoiqu'en

Quoiqu'en 1743 l'Angleterre ne retira aucun avantage ſignalé de ſes connexions avec le continent parce que cet article, ainſi que pluſieurs autres relatifs á cette guerre fut dirigé ſur des principes faux et deſtitués de methode ; cela n'empecha pas Mr. Pitt; de ſentir avec combien de juſteſſe, excepté ſous les quatre malheureux regnes des Stuards, on avoit toujours penſé dans ce pays que la bonne politique ne permet toit pas que l'Angleterre parut indifferente à ce qui ſe paſſoit ſur le continent. Si par exemple, lorſque l'Eſpagne ſe declara contre nous dans la derniere guerre, ou fut convenu, comme la raiſon ſembloit le dicter, de rappeller les troupes Angioiſes de l'Allemagne, pour ſupporter le Roi de Portugal, il ſ'en ſeroit ſuivi que la France et l'Eſpagne. Se ſeroient emparé des pays bâs ; quel èſt l'homme de bon ſens qui poura me nier que l'Angletererre eut put voir de ſang froid et ſans inquiètude l'ambitieuse maiſon de Bourbon s'acroitre auſſi conſiderablement ; il eut fallu pour cela avoir renoncé á l'honneur de la nation ainſi qu'á l'intereſt de notre ſeuretè perſonelle qui ſe trouvoit engagée dans la deffenſe d'Hanovre qui n'étoit méle dans la querelle qu'a notre occaſion. la grande Elizabeth, quoiqu' elle n'eut d'autre ennemi que l'Eſ-

pagne

pagne, ne crut pas devoir lui laiſſer les pays bâs, dans la crainte que ſes ſujèts ne ſouffriſſent d'un pareil ágrandiſſement. Ne nous eut on donc pas blamé d'abandoner ces mémes pays á la France et á l'Eſpagne? puiſque de leur foibleſſe dépend notre ſureté.

Tout ce qu'on a objecté de plus raiſonable contre la guerre d'Allemagne, éſt ce qu'elle nous a couté. J'avoue que d'un coté ou d'un autre, il peut y avoir eut de la malverſation, et il ſeroit ápropos qu'on ſçeut á qui s'en prendre; parce qu'il éſt naturel que ceux qui ont eut la manutation des deniers publics, et en ont abuſé, doivent en rendre compte, mais juſqu' a ce qu'on connoiſſe le coupable, il ſeroit injuſte d'accuſer perſonne. L'on doit ici cependant juſtifier l'illuſtre perſonage à qui ou ſemble en demander compte ; parmi les differens ecrits qui ont paru contre Mr. Pitt, au ſujét des depenſes de la guerre d'Allemagne, les uns l'en regardent comme l'auteur direct, d'autres plus moderés ſe contentent de l'inſinuer. Eſt il donc reſponſable des malverſations qui peuvenn ſ'étre paſſe? cependant pour peu qu'on ſoit au fait de notre conſtitution on ne peut ignorer que dans le poſte oú ſe trouvoit Mr. Pitt il ne pouvoit en aucune façon ſe méler de

la

la depenſe, cet article regarde un tout autre départment qui ne depend en rien des Secretaires d'Etat. Mr. Pitt ne fit jamais que tracer les plans et en diriger les on per tions. S'il y a fait des fautes on peut à juſte titre l'en rendre reſpoſable ; mais on n'en peut trouver : et parce que ſes ennemis ne peuvent mordre ſur lui de ce coté, ils lui imputent des fautes dont ſuivant les loix de l'équité ou doit demander compte à d'autres. Aureſte il a le eœur ſi nêt ſur cet article qu'il peut hautement lever les mains, et dire à ſes ennemis *voiéz mes doigts, il n'y éſt pas reſtè un ſol de largent du public.* Sîl y a eut de la malverſation à ce ſujét, Mr. Pitt ſera le premier á demander qu'on faſſe les perquiſitions les plus exactes pour découvrir á qui ou doit l'attribuer ; perſonne ne deſire plus ardement que lui de ſavoir comme les deniers publics ont été emploiès ; et perſonne n'a plus d'envie de tirer toute cette affaire au clair ; je ne ſais pas trop ſi ſes ennemis ainſi que ceux qui ont machiné cette belle paix que nous venous de faire, pourroient en dire autant : Mr. Pitt feroit-il de pareilles avances s'il ne ſe ſentoit la conſcience nête à ce ſuject ?

Ses antagoniſtes n'ont-ils pas pouſſè l'injuſtice à ſon comble et montré bien peu de patriotiſme, qu'oi qu'ils vouluſſent en afficher

ſicher baucoup, lors qu'ils ont tout fait pour peindre l'Angleterre dans un état déplorable, manquant d'argent, et ſans eſperance de pouvoir ſe ſoutenir plus long tems, comment pourront-ils ſe laver d'avoir publié que nous n'avious ni hommes, ni argent, que nous ètious ruinès ſans reſſource, et que ſi nous continuious la guerre un an de plus il nous faudroit ſuccomber ſous les armes des François ? çe language éſt bien plus celui de la trahiſon que du patriotiſme, mais il eſt naturel dans la bouche des ennemis de Mr. Pitt, et on a deux fortes raiſons pour ne pas s'ètoner de le leur voir tenir; la premiere, parce que ç'étoit le language favori de leur chèf, et la ſeconde parce que celuici eſt Ecoſſois, et que l'Ecoſſe eſt generalement regardée comme l'ánciene et naturelle allieé de la France. Rien de ſi facile que de prouver que tant au dehors qu'au dedans nos affaires étoient ſur le pied le plus floriſſant ſous le ministére de Mr. Pitt, et qu'on ne peut rien ſe rappeller de pareil avant ni apres cette époque; c'eſt un fait dont un chacun èſt convaincu, et ce qui èſt egalement vrai, et que les ennemis de l'Angleterre, (car on ne peut les nomer autrement) paſſent ſous ſilence; ce qui dis-je, eſt vrai eſt que le commerce a fait entrer plus d'argent dans le

pays

pays qu'il n'en eſt ſorti pour les frais de la guerre; par conſequent jamais l'Angleterre ne ſe vit plus à mème de les ſuporter: auſſi jamais le peuple ne parut il plus empreſſè à ſeconder un Miniſtre qui avoit toute ſa confience, dont il connoiſſoit la probitè, et ſur qui il ſavoit qu'il pouvoit entiérement ſe repoſer; deſorte que quelque fortes qu'euſſent été les ſommes néceſſaires au bien de l'etat, on les eut trouvé dabord. tout le mond ſçait que nous ètions à mème de continuer la guerre bien plus long tems, et qu'on auroit pu faire une paix baucoup plus avantageuſe; une bone paix èſt le ſeul but de la guerre, pour quoi n'y ſommes nous pas parvenus? c'eſt à ceux qui ont *ſacrifiè* les interèſt de la nation à leurs vues particuliéres, en *ſauvant* nos ennemis d'une banqueroute infaillible, qu'il faut en demander compte.

On n'a rependu que dans un fanx jour la conduite de Mr. Pitt par raport à la guerre d'Allemagne, lui reprochant d'y avoir acquieſcè, après l'avoir frondé ſi long tems. il n'eſt fortes d'invectives que n'aient débité contre lui les plumes venales et ſerviles des miſerables aux gages de ſes antagoniſtes; ils n'ont rieu negligé pour le repreſenter comme un homme irréſolu, changeant à tout vent, et pour le prouver ils alléguent qu' apres s'étte fortement oppoſè à la guerre d'Alle-

magne, il y' a dans la ſuitte donè les mains; ils n'ont gardé de dire que ce n'étoit pas cette guerre en elle mème que dèsaprouvoit Mr. Pitt, mais la façon de la faire; que lors qu'il entra dans les affaires, il nous trouva en Allemagne, et qu'il lui étoit impoſſible de changer totalement des meſures priſes de longue main par ſes prédeceſſeurs; on ſait auſſi à n'en pouvoir douter que ce ne fut que du conſentment unanime de la nation que ce Miniſtre dona dans la guerre du continent; de ſorte qu' à proprement parler ce ſont les meſures de la nation, plutot que celles de Mr. Pitt, et ce qui nous avoit décidè étoit la Bataille de Roſbach qui avoit mis toute l'Angleterre de bone humeur. Sans cette victoire jamais l'armée Hanovriene n'eut repris les armes, et l'Angleterre ne ſe fut pas vu obligée à l'entretenir. tout ce qu'en parcil câs, Mr. Pitt, ou tout autre Miniſtre pouvoit faire, étoit de planer un ſyſtéme juſte et uniforme ſur les meſures les moins défectuenſes priſes avant lui, d'en traier ce qu'il y trouveroit de mieux; et de former un plan raiſonè pour pourvoir écraſer l'ennemi, et par là ſervir ègalement l'Angleterre et Hanovre. les ſuccés brillants qu'il nous a procuré ſont des preuves infallibles que ce Miniſtre n'a pas fait un pâs qui n'ait été pour le bien de l'Angleterre, et nous en

gouter-

gouterions aujourdhui les fruits pour les transmettre à nos deſcendants, ſi on lui eut laiſſé la direction des affaires juſqu'à la paix. Son Antagoniste, qui depuis fut ſon ſucceſſeur acquieſça lui méme à la guerre du continent; mais à peine George Second eut-il les yeux fermés, qu'inſenſible á tout autre ſentiment qu'á la ſoif dès grandeurs, il changea de batteries, et s'y oppoſa. enfin il rompit lui mème une alliance à la quelle il avoit doné ſon approbation.

Le public peut facilement juger par ce que nous venous de dire au ſujet de la guerre d'Allemagne, de la véracité et de la candeur de ceux qui ont oſé prendre le parti du Miniſtére aux depends de la reputation d'un homme qui a ſervi ſon pays avec autant d'intégrité et d'application, que de gloire et de ſuccés; heureuſement qu' autant en emporte le vent; on pourra auſſi conclure de lá juſqu'á quel point on doit ajouter foi à ces plumes venales ſur les autres chéfs d'accuſation * qu'ils forment contre Mr. Pitt.

Ceux

* Parmi le nombre des fauſſes imputations allèguées à la charge de Mr. Pitt, nous citerons, un article d'autant plus neceſſaire à éclaircir que diferentes perſonnes y ſont mélées, et que peu eu ſçavent au juſte la verité. Ou avoit voulu prétendre que le Roi de Portugal avoit enfreint les traités avec nos negocians ſur l'article du vin, que ceuxci s'en ètant plaint á

Ceux qui avoient enfanté le projet de mettre un droit d'acciſe ſur le cydre, n'ont rien épargnè pour envenimer celui que la néceſſité des tems a forcè d'impoſer ſur la biere pendant le Miniſtére de Mr. Pitt. Si l'acciſe ſur le cydre n'eut pas eût lieu, ſans doute que les deffenſeurs de Mr. George Grenville n'euſſent pas repreſentè les droits ſur la biere comme une taxe auſſi onereuſe qu'oppreſſive, et qu'on avoit la cruanté *d'extraire de la ſueur de l'induſtrie.* mais on ne s'étendoit ſi fort ſur la bierre, que pour diminuer l'aigreur du cydre, et pour tacher de démontrer que les ſucceſſeurs de Mr. Pitt n'avoient point accablé le peuple plus qu'il ne l'étoit auparavant, quoi qu'ils euſſent étendu l'acciſe. voila tout ce qu'ils

Mr. Pitt, ce Miniſtre n'avoit fait aucune *attention à leurs remontrances.* ce dernier point éſt totalement faux: bien loin d'avoir négligè d'éxaminer ces plaintes, Mr. Pitt y ſacrifia pluſieurs nuits, et ne ceſſa de s'én occuper juſqu' á ce qu' apres de ſures informations, il fut convaincu que le tout étoit mal fondè, et que jamais la cour de Liſbone n'y avoit donè lieu; et pour couvaincre les intereſſés que Mr. Pitt avoit fait â ce ſujet *les demarches neceſſaires* on les renvoia au Miniſtre de Portugal à Londres qui les en aſſura. où pouroit citer mille autres traits, et les réfuter auſſi aiſèment; mais à quoi bon ſe doner cette peine? puiſque le public impartial rend juſtice à la droiture de ſa conduite, qu'il éſt perſuadè que jamais Miniſtre ne fit d'avantage, et que peuttétre il eut fair plus, ſi ſouvent il ne ſe fut vu les mains liées.

ont

ont pu allèguer de plus favorable pour ſe diſculper ſur l'article du cydre. cependant ils ne paſſent à Monſienr Pitt aucunes bones qualités, ils dèſaprouvent tout ce qu'il a fait; et lors qu'ils viennent á parler d'eux mème, ils diſent *qu'ils n'ont pas fait pire que lui*; n'éſt il pas ſingulier qu' après avoir dit que Mr. Pitt n'avoit fait que des fautes, ces gens s'imaginent gagner la bone opinion du public en aſſurant qu'ils n'en ont pas commiſes de *plus lourdes*. mais au fond ils ſçavoient que la reputation et les ſervices de Mr. Pitt ſont gravés dans les cœurs de ſes compatriotes, qui ſe reſſouviendront toujours avec reconnoiſſance des ſervices qu'il a rendu à la nation, pendant ſon Miniſtére, et n'oublieront jamais ſon intégrité, ſa droiture, et la ſageſſe de ſes demarches. C'éſt de cet eſtime, qu'en general les Anglois ont pour Mr. Pitt, dont ſes ſucceſſeurs ſont jaloux, et ils ſe flattent de gagner la méme popularité en diſant qu'ils n'ont pas fait *pire que lui*, et ajoutant qu'il s'éſt oppoſé à une taxe qui n'eſt ni plus odieuſe ni plus oppreſſive que celle qui a paſſé de ſon tems. il s'ágit d'éclaircir ce fait. Lorſque Mr. Pitt porta la parole á la Chambre des Communes pour faire paſſer l'impos, ſur la Biere, rien n'étoit mieux digére, eu égard aux ſommes immenſes dont l'etat avoit alors besoin, d'autant plus que les braſſeurs avoient reſolu

ſolu entre eux de l'impoſer quand bien méme le parlement ne l'eut pas fait. de ſorte qu'on ne peut que louer Mr. Pitt de l'avo r fait paſſer, par ce que quand bien mème il n'eut pas éte Miniſtre, on eut *extrait* le méme argent *de la ſueur du peuple*. Mais c'étoit de ſa part un coup de politique fort utile á la nation en general, de faire ſervir au bien de l'état, et d'emploier pour humilier l'ennemi un argent au moieu du quel un petit nombre de particuliers cherchoient á s'enrichir *; il faut convenir au ſujét de cette taxe que ſi jamais il eu fut levé avec peu de murmure pour le bien de l'etat, ce fut celleci. cela prend méme ſi bien aujourdhui que le peuple qui dabord la trouvoit un peu dure commence á s'y faire, et il en dérive un revenu ſi conſiderable, que pour parler favorablement de ceux qui cherchent à la rendre odieuſe, on doit dire que c'éſt temoigner péu de fidelité pour le gouverne-

* Si une téte auſſi faite pour les affaires, auſſi ſage et auſſi pénetrante que celle de Mr. George Grenville eut alors été au timon des affaires, ſans doute qu' elle eut enfanté quelque nouvelle taxe á lever ſur l'induſtrie, et eut paiſiblement laiſſè les braſſeurs percevoir la leur avec impunité. par lá le peuple en eut payè deux. Mr. Pitt y mit ordre. en appliquant au bien de l'etat celle que les braſſeurs ètoient à la veille d'impoſer eux mème.

ment

ment de la critiqner, juſqu'á ce qu'ils eu aient trouvé une moins onereuſe pour la remplacer.

Quant à l'impos ſur le cydre, ils ont avoué ingènuement qu'il ètoit auſſi précipité, que peu politique, et mal combiné; ils ſont convenu, en s'en r'apportant á l'acte paſſé ſous Guillaume trois, que cette taxe augmente encore les loix de l'acciſe, par ce que l'acte de Guillaume ne taxe que ceux qui font du cydre des fruits qu'ils achetent, au lieu que le dernier s'étend en general ſur tous ceux qui en font. ils prétendent qu'il y a peu de difference entre les uns et les autres, quoique perſonne n'ignore que le nombre des premiers n'éſt pas á comparer á l'autre, et que ceux qui en general font du cydre ſont les gentils hommes qui ont bauconp de poires, ceux qui poſſedent des fiéfs et les payſans de cinq ou ſix differentes contrées. Il y a d'allieurs une grande difference entre celui qui fait du cydre du fruit qu'il achete, et le payſan qui emploie les poires qu'il fait croitre ; il dépend du bon plaiſir d'un chacun d'acheter des poires et d'en faire du cydre, on ſçait alors á quels termes on ſe ſoumet aux loix de l'acciſe, au lieu que le payſan qui les cultive, ſe trouve forcé de ſe ſoumetre à ces mêmes loix, ſans que ce ſoit de ſon propre choix, á moins de

vouloir

vouloir perdre le produit de ſa ferme. Lors qn'on mit la taxe ſur la Biere on eut ſoin que conformément aux regles de la juſtice elle ne comprit que ceux qui en vendoit. Chacun peut braſſer telle quantité qu'il lui plait ; aulieu que le payſan qui fait du cydre de ſes poires eſt obligé d'en faire plus qu'il n'en peut conſomer, ſans quoi ſon fruit ſe pouriroit. on a voulu ſuggérer qne cette taxe engageroit differens particuliers á faire du cydre, et que ceux ci en achetant le fruit du payſin le dispenſeroit des viſites des emploiés. beau trait d'imagination! dont la ſuitte ſeroit que le payſan dont la ferme ne produit que des poires ſe veroit dans la dure alternative de ſe trouver ou expoſé à une oppreſſion dont tout autre fermier ſeroit exempt, ou forcé de vendre ſon fruit au premier monopoliſte qui ne manqueroit pas de tirer parti de la néceſſité ou il ſeroit de ſe defaire de ſes denrées, et par conſequent ne lui en offriroit que ce qui lui plairoit. la taxe ſur la dréche n'éſt pas á baucoup prés auſſi dure, il depend du braſſeur de s'y ſoumetre ou non, il n'eſt pas forcé de braſſer ſon orge; parceque l'orge ſe conſerve long tems; et ſuppoſé qu'il ne trouve pas à ſén defaire avec avantage dans le pays, il peut le faire paſſer chéz l'étranger, et reçoit méme du gouverne-

ment

ment un leger bénefice au prorata de ce qu'il, tranſporte hors du pays. deſorte que l'orge éſt une denrée dont on peut aiſément trouver le débit, au lieu que les pomes ne peuvent ſervir qu'à faire du cydre. on ne peut les faire paſſer chéz l'étranger, et l'on ne peut mème differer long tems à les vendre crainte qu'elles ne pouriſſent. le braſſeur a encore un autre moien d'emploier ſon orge qui éſt de le diſtiller, et en ce cas il a de plus l'avantage du premium; l'on peut il éſt vrai diſtiller le cydre, mais il n'ya pas de premium. comment oſe-ton donc avancer que la taxe ſur la biere éſt auſſi onereuſe que celle du cydre? je deffie aux partiſans du Miniſtére de le démontrer. malgrèz cela ils font ſoner bien haut la permiſſion qu' un chacun peut acheter pour cinq ſhelings par tete, permiſſion moienant la quelle toute perſonne qui ne fait du cydre qu' autant quelle en peut conſomer éſt exempte des viſites des rats de cave. mais lors qu'un payſan prend une ferme ou il ne croit que des poires et des pomes, ſon intention n'èſt pas de ne faire du cydré que pour lui et ſa famille. il eſt aiſè de juger ſur la quantitè qui s'en conſome en Angleterre, et ſur ce qu'on en tranſporte chéz l'étranger, que ce que le paysan en conſome pour lui méme n'eſt que tres peu proportioné à la quantité de

fruit qu'il cultive. Mais pour démontrer encore mieux toute la frivolité de cet argument, ſuppoſons qu'on ait taxé le bled; croit-on que ce ſeroit un remede proportioné au mal, d'exempter de ce droit le fermier pour la quantitè dont il peut avoir beſoin dans ſon propre menage? les champions du Miniſtére aſſurent effrontément de leur propre cru que c'eſt á tort qu'on ſe récrie ſi hautement ſur la façon de lever ce droit, á moins diſent-ils *que ceux qui font du cydre ne doivent jouir de plus de liberté que ceux qui font d'autres liqueurs.* à quoi on peut aiſèment leur repondre ſans s'eloigner de la verité, ni du bon ſens, que le payſan qui cultive des pomes, doit avoir autant de liberté que celui qui cultive de l'orge, et qu'il éſt forcé d'étre marchand de cydre, parce que le ſeul produit de ſa ferme éſt en pomes, tandis que celui qui cultive de l'orge peut ſe diſpenſer d'étre ou marchand de dréche ou braſſeur. de tout ceci le lecteur peut aisèment conclure que cette taxe eſt une extenſion manifeſte des loix de l'acciſe, vis-à-vis de gens qui auparavant n'y étoient pas ſujéts, et qui par lá ſe voient aujordhui ſur un pied plus déſavantageux que ceux de leurs concitoiens qui habiteut d'autres contrées du roiaume où ces loix n'ont pas lieu jnſqu' ici; et que de tous ſens cette

taxe

taxe éſt plus odieuſe, plus cruelle, et plus oppreſſive que celle de la biere. on peut auſſi ajouter qu'elle n'éſt nullement proportionée aux beſoins de l'etat; tandis que les droits ſur la biere produiſent des ſomes ſi immenſes qu'ils ſoutiennent pour ainſi dire la nation. qu'on me diſe, donc à preſent le quel fait le moins de tort au peuple. la reponſe eſt ſi naturelle qu'il èſt inutile de l'alléguer. malgréz qu'on ait démontrè les advantages réels qui provenoient des droits ſur la biere les pretendus deffenſeurs, du bien public, ces dignes ſuppos de la liberté du peuple, ces bons œconomes qui ont de baucoup augmenté nos dettes ont promis de les faire ſuprimer; dans la vaine eſperance que pas là ils plairoient au peuple. Mais pour quoi n'ont-ils pas tenu leur promeſſe? la choſe n'éſt pas dans leur pouvoir. ils ſentent combien cette taxe éſt avantageuſe, et leur cerveau n'en peut enfanter de meillieure. cependant ils ont eut l'effronterie, d'oser, ſous les étendarts du patriotiſme déclamer contre cette taxe, (s'imaginant par lá diminuer la reputation de Mr. Pitt, ce qui depuis qu'ils ſont en place a paru étre leur unique but) et ſe faire un nom; ſans en avoir pu doner une autre qui l'emporta ſur celleci: enfin l'unique choſe dont leur cerveau put accoucher fut l'acciſe la plus

odieuſe, la plus peſante, et la plus oppreſ-
ſive, qu'on put impoſer; ſans compter
qu'elle étoit marquée au coin de la partia-
lité, par ce qu'elle netouche que l'Angle-
terre; preſque toutes les contrées del'Angle-
terre font du cydre, quoique le fruit qu'on
y emploie ne croiſſe le plus generalement
que dans ſix ou ſept de ces contrées; mais
l'Ecoſſe n'en fait pas du tout. on n'oſoit
pousser la partialité au point de mettre une
taxe generale ſur l'Angleterre, ſans y com-
prendre l'Ecoſſe. auſſi recourut on á un
expédient un peu plus décent; en chargeant
l'Angleterre d'un fardeau onereux dont on
étoit ſure que l'Ecoſſe n'auroit rien á ſup-
porter; cette contrée de prédilection ne
doit pas ſe ſentir des calamites qui affligent
ſa ſoeur adoptive, tant pour la taxe, en elle
méme, que pour la voie oppreſſive de la
lever, voie qui rend le fardeau cent fois
plus peſant. ſans doute que par là on comp-
roit dédomager en quelque façon l'Ecoſſe
de tout le tort que lui avoit fait l'ambition
d'un de ſes enfants. les Anglois avoient de
l'obligation aux Ecoſſois pour tous les ſer-
vices qu'ils avoient rendu à la patrie pen-
dant le cours de la guerre; et ils devoient,
les aimer; ce motif eut ſans doute com-
pleté l'union, et fait ceſſer toute jdèe de dif-
férence entre les deux nations, ſans l'ambi-

tion

tion d'un particulier, qui a redoublé la jalouſie naturelle, et reculé au moins de vingt ans cette union ſi fort á déſirer.

On reproche auſſi à Mr. Pitt d'avoir contrecaré la paix qu'a fait my Lord Bute, tandis qu'l avoit été prét d'en ſigner une *moins avantageuſe*. nous avons dit dans *l'examen du Miniſtére de Mr. Pitt* quels avoient étê ſes termes, on peut voir dans l'examen de celui de my Lord Bute ceux qu'il a obtenu de la France; et comme il en a agi avec nos alliés. mais pour mettre un chacun à mème de juger, ſi la paix qu'a faite my Lord Bute éſt dans bien des ſens *meillieure*, et dans aucun *pire* que celle que Mr. Pitt propoſoit, nous allons examiner quelques articles de chacune, les comparer l'un à l'autre pour voir combien ils different ſurtout du coté de l'avantage. on ne prétend pas ici faire valoir le merite de la paix qu'a conclu my Lord Bute; par ce que toute la nation la regarde comme infame et peu ſeure, ce qu'on pourroit prouver par des faits ſans nombre: on ne veut que montrer que my Lord a cédè pluſieurs articles principaux ſur les quels Mr. Pitt inſiſtoit; et que conſéquement, vu la difference des circomſtances, la paix qu'il a *faite* n'eſt pas á baucoup prés auſſi *avantageuſe* que celle que Monſieur Pitt auroit faite.

Nego-

Negociation de Mr. PITT.

Mr. Pitt, d'accord avec tout le Miniſtére iuſiſtoit " que les françois ne peſchaſſent abſolument ſur aucune des cotes appartenantes à la grande Bretagne, ſoit ſur le continent, ſoit ſur les iſles ſituées dans le golphe de St. Laurent; parceque les propriétaires de ces cotes ſont les ſeuls qui ont jouis de cette peſche, et qu'ils l'ont exercé ſans jamais déroger au privilege accordè par le 13eme article du traité d' Utrecht."

Mr. Pitt refuſoit abſolument de ceder aux François l'iſle de Mique-

Paix de my Lord BUTE.

My Lord done aux françois " la permiſſion de peſcher dans le golphe de St Laurent á condition qu'il n'approcheront pas de trois lieues des cotes de la grande Bretagne, et de quinze de celles du Cap-Breton leur permettan auſſi de peſcher et de ſécher leur morue ſur un certain diſtrict des cotes de terre neuve." Si les François ſont auſſi alertes ſur leurs intéreſt que nous les avons trouvé jusqu' ici, ils avoueront ingénuément que cela s'apelle leur avoir accordé la peſche en entier.

Il cede à la France les iſles de St. Piere et de Miquelon, dans tous

Miquelon, et le Miniſtre de France dit á Mr. Stanley, " qu'il n'inſiſteroit pas la deſſus; lors qu'il fut queſtion de céder la ſeule iſle de St. Piere ce ne fut que ſous quatre conditions indiſpenſables *. Mr. Pitt ne vouloit pas entendre parler de céder l'iſle de St Piere, ni aucune autre; car malgrèz l'impudence des partiſans du Miniſtére, ils ne peuvent nier qué my Lord Temple et lui inſiſterent vigoureuſement ſur ce que nous duſſions nous réſerver la peſche á nous ſeuls et il sa joute-rent qu'on ne devoit ab-

tous leurs droits ſans aucune des conditions de Mr. Pitt. Sans ſe réſerver le droit d'y avoir un commiſſaire Anglois; il éſt vrai que nous avous pour garant la parole du Roi de France; mais il n'y eſt pas queſtion que ſon ſucceſſeur s'engage à la moindre choſe.

* Ces conditions étoient, que la France ne peſcheroit pas ſur les cotes de l'iſle; quelle n'y èrigeroit aucuns forts, et n'y entretiendroit pas de troupes; qu'il y auroit toujours un commiſſaire Anglois; et que de tems á autre les vaiſſeaux Anglois auroient droit de la viſiter pour voir ſi tout s'y paſſoit conformément au traité.

abſolument pas s'en déſiſter; mais ſur cet article, comme ſur bien d'autres, la cabale l'emporta.

Mr. Pitt vouloit que nous conſervaſſions Senegal et Gorée ſur les cotes d'Afrique " parce que, diſoit il, Senegal ne pouvoit ſe ſoutenir ſans Gorée, et Mr. de Buſſy avoit ordre de conſentir à la ceſſion."

Mr. Pitt refuſa tout nét de céder Ste. Lucie, comme on le voit dans le cours de ſa négociation.

My Lord Bute raia Gorée qui éſt de la derniere importance aux François, parce qu'elle aſſure leur trafic pour les négres dont ils ont beſoin pour leur colonies d'Amerique.

My Lord Bute céda Ste. Lucie avec tous ſes droits; c'eſt la ſeule detoutes les iſles neutres qui ſoit de quelque importance, et comme la France avoit recouvrè les iſles dòu elle tire le ſuere, Ste. Lucie lui rend la ſupériorité qu'elle avoit eu paravant dans l'Amérique Septentrionale

Mr. Pitt agiſsoit avec vigueur et droiture pour les intéreſt du Roi de Pruſſe; la reponſe à l'ultimatum de la France portoit " quant à l'évacuation et á la *reſtitution* des conqueſtes faites par la France ſur les alliés du Roi en allemagne, comme de veſel en particulier, et des autres places appartenantes au Roi de Pruſſe, S. M. perſiſte dans ce qu'elle a demandé à ce ſujèt dans ſon *ultimatum*, c'ſt à dire qu' elles ſoient *rendues* et évacuées; le Miniſtére de Verſailles aiant propoſé de garder les pays qui ap-

trionale. en un mot elle lui éſt de la *derniére* conſéquence.

Le Miniſtre Ecoſſois trompa et trahit le Roi de Pruſſe. contre la foi des nations, il refuſa à ce Monarque les ſubſides promis par les traités. de plus lors que dans les préliminaires de paix, il ſtipula qu'on *reſtitueroit* et évacueroit toutes les conqueſtes faites ſur nos alliés, il ſe contenta vis à vis du Roi de Pruſſe de ſtipuler *l'évacuation*. les François poſſédoient Cléves, Gueldres, et Vezel appartenants à ce Prince; deſorte qu'au lieu d'agir vis à vis du Roy de Pruſſe, avec la bone foi qu'on doit à un allié, my Lord

appartenoient au Roi de Pruſſe, Mr. Pitt repondit par ecrit, de l'avis de tout le Conſeil du Roi, " on ne peut abſolument admettre la propoſition rélative au Roi de Pruſſe, l'honneur Britanique en ſouffriroit, ainſique la fidelité ſcrupuleuſe avec la quelle S. M. veut invariablement remplir ſes engagements."

Bute le traita en ennemi déclarè ; en laiſſant les françois les maitres d'évacuer toutes ces places et les differens pays qu'ils avoient du Roi de Pruſſe *a qui bon leur ſembleroit.* à la fin ce grand politique ſe ſervit de cette phraſe vulgaire, *ſerons nous donc obligés de nous battre pour reprendre les pays du Roi de Pruſſe?*

Le Roi de France declara qu'il n'avoit conquis ces places que pour l'imperatrice Reine, et que par conſequent il étoit obligé de les lui remettre. Mais le le Roi de Pruſſe menaçant de porter à ce ſujet la guerre aux pays bás, le Roi de France offrit

de

de lui rendre ces places, á condition qu'il ſigna une neutralité pour les pays bàs autrichiens, ce à quoi le Monarque Pruſſien acquieſça. de ſorte que ni lá France, ni l'Angleterre ne peuvent ſe flatter d'avoir rendu au Roi de Pruſſe ſon pays. les ſupots de my Lord Bute furent amplement soudoiés pour tourner le Roi de Pruſſe en ridicule dans les termes les plus triviaux, l'appellant le *pirate roial*, quoique lors qu'il avoit été fait mention de lui ſur le trone, on l'eut appelè un Prince magnanime, et un fidel alliè de l'Angleterre. on les paya pour publier que

notre propre interéſt vouloit que nous lui manquaſſions de parolle, et qu'un pareil procédê ne choquoit en rien le droit des nations. on ne s'en tint pas là. il y a des gens qui prétendent qu' on entretint une correſpondence avec la cour de Peterſburg dans la quelle le Miniſtére Anglois, diſoit, ou faiſoit entendre dans les termes les plus forts que nous étions fachés que le feu Empereur de Ruſſie abandonna l'allience de l'imperatrice Reine et qu'il ordona à ſes troupes de ſe ſéparer de celles de cette Princeſſe; que l'angleterre ne ſouhaitoit pas que le Roi de Pruſſe s'agrandit aux dèpens

de

de la maiſon d'Autriche ; et qu'au contraire elle ſeroit charmée de le voir réduit à ſon ſimple Electorat.

On peut voir dans ce court paralel la différence qu'il y a entre les deux paix. reſte à examiner quelle étoit notre poſition quand on offrit ces articles. lorſque Mr. Pitt étoit en négociation, l'implacable Imperatrice de Ruſſie vivoit, les affaires du Roi de Pruſſe étoient dans l'etat le plus dèplorable, et la Heſſe, ainſi que d'autres pays de nos alliés, ſe trouvoient entre les mains de l'ennemi. Mr. Pitt cédoit la Guadaloupe pour prix de la Heſſe. lors qu'au contraire my Lord Bute nègocioit, les Ruſſes avoient abandonnè la grande allience*; il ne reſtoit plus au Monarque Pruſſien qu'un ennemi á combatre, et il avoit des avantages conſiderables ſur lui. d'un autre coté la nation s'étoit endettè de douze millions, et

* L'auguſte Catherine étoit alors parvenue au trone ; cette jmperatrice étoit trop bone politique pour favoriſer l'agrandiſſement de la maiſon de Bourbon, ni pour aider une Princeſſe qui dans le cours de la guerre avoit paru craindre que les Ruſſes ne s'étendiſſent trop en allemagne.

ſe

ſe trouvoit en guerre avec l'Eſpagne. mais nous nous voions par là maitres de la Martinique, de Ste. Luice, des Grenados, de Dominique, de St. Vincent, et de la Havana qui éſt la cléf des poſſeſſions Espagnoles en Amerique, nous avions de plus enlevé à l'Eſpagne neuf vaiſſeaux de ligne, pluſieurs vaiſſeaux marchands conſidérablement chargés, et des trésors immenſes. d'allieurs nous àvions forcè les François d'évaucer la Heſſe. pour quoi donc my Lord Bute leur a-t-il rendu la Guadaloupe et la Martinique? quant à la guerre d'Eſpagne, le peu de tems qu'elle dura, vû la reſolution poſitive du Miniſteré d'ávoir la paix à quelque prix que ce fut, fit aſſéz voir combien peu nous avions á craindre de cette puiſſance. pour la guerre de Portugal, que les amis du Miniſtére repréſentoient comme l'hydre que nous avions à combatre, elle ſervit à occuper ſoixante et dix ou quatre vingt mille hommes de troupes de l'ennemi; qui bien avant qu'on fit la paix étoient ſi haraſſées, qu'elles ſe voioient hors d'état d'aller en avant, vû l'impoſſibilité d'agir dans un pays étranger, naturellement montagneux, et à la barbe de l'ennemi. quant à nos dettes, qui èſt l'article ſur lequel les Anti-Pitt crient le plus fort, il faut conſiderer,

derer, qu'il n'éſt pas poſſiblé d'avoir de grands avantages ſans de grandes depenſes ; il ſeroit auſſi fou de le prétendre, que de vouloir remporter des victoires complettes, ſans qu'il en couta du ſang. en un mot par le court expoſé que nous venons de mettre ſous les yeux du lecteur de choſes que tout le monde ſçait étre vraies, il eſt clair que l'Angleterre ſe trouvoit dans une meilleure poſition, et avoit une ſuperiorité bien plus marquée ſur ſes ennemis, lorſque my Lord Bute fit la paix que lorſque Mr. Pitt ètoit dans le Miniſtére; malgrèz cela cependant le premier á fait une paix baucoup plus *déſavantageuſe* * en tout ſens, que celle que Mr. Pitt eut faite, ſi l'on conſidere la différence des circomſtances; lès faits ſont ſi clairs, et ſi convaincants, que l'eſprit le plus bornè peut les entendre ſans qu'on entre dans plus de détail.

Voila quels ſont les principaux chèfs d'accuſation que les ennemis de Mr. Pitt alléguent contre lui ; pour peu qu'on ſoit impartial, on vera aiſément combien peu ils ſont fondès; ce qui méne naturellement â juger du tort qu'on a fait á ce grand homine

* Plus cette paix étoit dèſavantageuſe pour nous, plus elle fait d'honneur au Duc de Nivernois, qui pour ſon particulier s'éſt acquis l'eſtine et les égards d'un chacun dans ce pays.

dans les contes ſcandaleux* qu'on a débité á ſon ſujét, et qui ont été rependus dans le public par gens qui ne cherchoient qu'á l'abuſer, gens, qui ſont jaloux de la reputation qu'il s'éſt faite dans ſon pays; et qui, ne pouvant effaçer ni la gloire de ſon Miniſtére, ni l'importance de ſes ſervices, ont recours aux menſonges les plus groſſiers, et les plus infames ce qui devroit faire rougir l'humanité. on croit donc devoir avertir le public d'étre ſur ſes guardes, et de ne pas croire légérement ce que débitent les rivaux de Mr.

* Comme Mr. Pitt n'a pas jugè á propos de repondre à ceuv qui ont eut la malice d'avancer que dans ſa derniere négociation avec le Roi, il s'étoit écartè du reſpect qu'il devoit á la Majeſtè, nous ne trouvons rien de plus propre á dètruire une imputation auſſi fauſſe que de citer un fait connu de Mr. George Grenville lui méme. le mecredi d'aprés la derniere conference qu'eut Mr. Pitt avéc le Roi; my Lord Temple et ce Miniſtre vinrent à St. James faire leur cour, ils furent tous deux reçens avec bontè; S. M. mème de la façon du monde la plus obligeante, dit à Mr. Pit: *j'eſpere, Monſieur, que vous ne vous ſeréz pas trouvé incomodè d'avoir été ſi long tems de bout lundy dernier.* le Roi eut il pouſſé lacomplaiſance à cet excés, ſi Mr. Pitt lui eut manqué comme on a voulu le rependre dans le public? on l'a accuſé de la méme choſe vis á vis de Mr. Allen de Bath, et pour dètromper le public; ils ſe ſont ecris à ce ſujét des lettres qu'on a publié, alors la verité a triomphè, le merite de Mr. Pitt en a paru dans un plus grand jour, et ſes ennemis en ſont devenus plus odieux.

Pitt,

Pitt, qui ne ſont contre lui que par ce qui' a bien ſervi ſa patrie, et ne ſe ſont joint au parti oppoſé que pour en partager *les depouilles*. il a des ennemis ſans nombre, parce qu'il éclipſa les uns, répara les ſottiſes des autres, et qu'enfin il découvrit la turpitude de pluſieurs; il ne fit jamais la cour qu'à ceux qui étoient diſpoſès á ſervir la nation. comme il ètoit incorruptible il ne cherchoit á corrompre perſonne. il fuioit également les pareſſeux, les prodigues, ceux qui ne font rien que par intereſt ou que l'orgueil dirige. il anéantit, le pouvoir de la France au quel les Jacobites avoient fait grace á la paix d'Utrecht, et que les Toris ont relevé a celle de Fontaineblau. ſi on l'eut laiſſé faire, il eut foumis l'Eſpagne, et anéantis les pactes de famille; mais un favori plus jaloux de maintenir ſon crédit à la cour, que des interèſt de l'Angleterre et de l'Europe, l'en a empéchè. il ne quitta les affaires que lors qu'il vit quon avoit plus d'egards aux fantaiſies d'un mignou qu'a l'honneur et á la ſeuretê de la nation. il rougit de voir la foibleſſe de ſes compatriotes, mais jamais il ne tentat à les corrompre. ils tendoient les mains, et vendirent la libertè de leurs deſcendans pour une ſoupe à l'Ecoſſoiſe, ils finirent par endoſſer la livrée du premier Miniſtre.

Voila le vrai principe de toutes les invectives qu'on a rependu contre Mr. Pitt.

Epoque dont la poſterité rougira.

Mais plus on s'éſt efforcè â le calomnier, plus ſes grandes qualités ont paru dans leur éclat; ſans doute il a ſes deffauts, mais on lui en feroit grace en faveur de ſes vertus, ſi on, ne cherchoit en montrant ſes foibles á anéantir la mémoire des ſervices ſignalés qu'il a rendu. ſes ennémis n'ignorent pas que leur triomphe dépend de ſon abaiſſement. ils cherchent à lui trouver de la fiéreté, pour faire paſſer l'inſolence du favori pour de l'affabilité. c'eſt domage qu'ils ne peuvent pas dire qu'il eſt un ſot? alors ſes ſucceſſeurs ſeroient de beaux eſprits; venèz vils flatteurs, que rien ne vous retienne; imputèz lui tous les crimes de votre patron, c'eſt la ſeule voie de disculper celuici, jurèz qu'il s'éſt faite une rente viagére de trente mille livres ſterlings; qu'il a gagnê des ſommes immenſes par les baux qu'il a paſſê dans la guerre d'Allemagne; dites que l'aciſe ſur le cydre part de ſa tète; qu'il fit arréter dans le cours de ſon Miniſtére des Membres de Parlement; qu'il a mandié la paix, et S--- l'approbation du P----'t. qu'il a

chargé

chargé, la liſte civile de penſions, qu'il a fait entrer au conſeil des Jacobites connus, qu'il a éloigné du trone les premiers de la nobleſſe*: et qu' au milieu de tous ces traits d'inſolence, la peure le prit, et qu'il s'éſt ſauvé à Harrowgate.

* Voiéz â ce ſujét le Nord Breton, No. 105.

RÉCAPITULATION

Exacte des principales demarches

DE

Mr. PITT,

Depuis le 5 Septembre, 1761.

Jusqu'au 30 Juillet, 1766.

Contenante un Eſpace de près de cinq ans.

SI jamais Miniſtre n'opera de plus grandes merveilles que Mr. Pitt, jamais nation n'en temoigna plus de recounoiſſance que la nation Angloiſe; ſon abdication fut marquée au coin des regréts de tout le peuple, et les differentes villes du roiaume s'empreſſerent à lui temoigner publiquement combien elles étoient ſenſibles aux ſervices qu'il

qu'il avoit rendu à la patrie. parmi cellesci, les villes de Londres, d'York, et de Bath furent les premiéres.

Avant d'entrer dans ce détail, il ne ſera pas hors de propos, de communiquer au public la reponſe d'un Magiſtrat à la Lettre que lui ecrivit Mr. Pitt au moment de ſa réſignation telle qu'on la peut voir dans l'examen de ſon Miniſtére page 302. voici quelle étoit cette reponſe.

Mon cher Monſieur.

" JAmais la ville de Londres n'oubliera que lorque vous vintes à la téte des affaires, la nation ſe trouvoit dans les circomſtances les plus déplorables, et que jamais elle ne s'étoit vu ſi bâs. oui, Monſieur, tout le monde ſçait que vous trouvates nos armées batues, notre flote inactive, notre commerce á la mercy de l'ennemi; notre crédit au pair de celui d'un homme à la veille de faire Banqueroute, et pret á s'évanouir, et qu'en un mot notre abatement ètoit montè au point de nous attirer le mépris du reſte de l'univers. le moment ou vous quittéz les ſçeaux nous préſente un tableau tout different; nous voions nos armées triomphantes, ainſi que nos flotes, notre commerce aſſurè, et dans un état plus floriſſant qu'on ne l'a jamais vu au

ſein

ſein de la paix notre crédit ſi parfaitment établi que le peuple paroit fachè de ce que le Miniſtére ne lui demande pas aſſèz pour pouvoir plaçer tout l'argent qu'il voudroit dans les fonds publics: tout éſt joie parmi nous, tandis que la confuſion et le dèſeſpoir ſont peints ſur le viſage de nos ennemis, et que les puiſſances neutres ſont partagées entre le reſpect et l'étonnement que vous leur inſpirè. l'Antitéſe eſt trop frapante pour ne pas faire impreſſion ſur l'eſprit de nos bons citoiens; ils ſe ſouviendront à perpètuité qu'à l'èpoque de votre réſignation la France ètoit ſi bás qu'elle nous demandoit la paix, que malgrèz le ton élevé ſur le quel elle parloit, (quoi qu'au, moment de ſa chute, ton peu fait vis á vis d'un ennemi victorieux) l'humanité Angloiſe étoit préte à lui accorder ſous aucun terme qui put ſauver l'honneur de la couronne. jugèz donc, Monſieur, ſi de pareils ſervices gravès dans le cœur des habitants de la ville de Londres ne doivent pas les faire gémir de vous voir abandoner le timon des affaires. ſi cependant malgrèz cela, il ſe trouve des gens qui aient l'âme aſſèz baſſe pour oſer dire qu'en quittaut le Miniſtére (parti que vous n'avez pris que parce que ne vous laiſſant plus la méme liberté d'agir, on bornoit vos ſucces) vous avéz abandonne les interéſt du peuple, ſi diſ-je les

ſous tiennent le méme language, et trouvent á redire que vous aiez accepté une penſion, qu'on ne devroit jamais regarder comme telle apres des ſervices de cette nature, la villè de Londres ſe flatte que vous ne la confondrèz ni dans l'une ni dans l'autre de ces deux claſſes. Elle éſt perſuadée que, quoique vous aiéz quitté le gouvernail, vous n'avèz pas tout à fait abandonnè le vaiſſeau, et qu'un penſionaire tel que vous, éſt auſſi porté par inclination à rendre ſervice au public, que capable d'agir quand le câs le réquérera: la Cité va plus loin; elle a une ſi haute opinion de la droiture de votre cœur, qu'elle ne doute pas que vous ne faſſiez ſincérement des voeux pour le ſuccés du nouveau pilote, que vous ne ſoiez toujours prét non ſeulement à lui faire éviter, ainſi qu'à l'équipage entier les éceuils, et les bancs de ſable, mais méme en câs de tempeſte, à conduire le vaiſſeau au port, et le mettre à l'abry de l'orage. voila, Monſieur, j'en ſuis ſeure, quels ſont les ſentimens de la ville de Londres, et je ſuis perſuadé que vous ne doutéz pas que ce ne ſoient réelement ceux de celui qui a l'honneur d'étre."

Rien-ne prouve mieux l'impartialité de l'auteur de cette lettre, que ce qui ſe paſſa dans l'aſſemblée des membres du conſeil

de

de la ville de Londres le 22 Octobre 1761, on y propoſa 1° de communiquer aux membres qui repréſentent la capitalle en parlement, ce qu'elle penſoit par rapport aux conjonctures critiques ou l'on ſe trouvoit. 2° de faire remercier Mr. Pitt des ſervices importans qu'il avoit rendu au Roi et á la nation; 3° de recomander á ceux qui en ſeroient chargés, d'avoir ſoin de temoigner à ce Miniſtre les regréts de la Cité ſur ce qu'il avoit quitté les affaires: les deux premiéres propoſitions furent unanimement décidées, la troiſieme paſſa auſſi à la pluralité de neuf Alderman contre deux, et de cent membres du Conſeil contre treize. voici dans quels termes la cité s'exprima dans ſes remerciments.

Copie des Remerciments fais à Mr. Pitt par ordre du Conſeil aſſemblé a Guildhall.

RESOLU.

" QU'on remercieroit de la part de cette cour Mr. Pitt pour les ſignalès et importans ſervices qu'il a rendu à la nation, pendant qu'il étoit Sécrétaire d'etat, pour ſervir de monument éternel, et perpétuer la juſtice que la cour rend aux talens ſu-

périeurs,

perieurs, à l'aide deſquels ainſi que de ſa fermeté naturelle, il a ſçut révëiller l'ancieu eſprit Britannique de l'état de puſillanimité ou il paroiſſoit ètre tombè; et pour lui temoigner en méme tems que la cour reconnoit que c'éſt, à ſa droite probité, a ſes peines, et á ſon application, qu'on éſt redevable d'avoir vu l'union regner parmi nous, nos armes triompher aux quatre coins de l'hemiſphère, ainſi que notre commerce pouſſé à un point ou nous ne l'avions jamais vu, et ſe meſurant au pro-rata de nos conqueſtes. en conſèquence la ville de Londres toujours également attachée à ſon Roi, et attentive à l'honneur et à la proſperité de la nation, ne peut que lamenter la perte qu'on vient de faire par la réſignation d'un Miniſtre auſſi fidel et auſſi habile, dans des conjonctures auſſi criques."

A l'aſſembleè du 29 Octobre, le Sécrétaire de la ville rendit compte à la cour qu' étant allè trouver Mr. Pitt pour lui faire les remercimens ordonés de la part de la ville, ce Miniſtre y avoit repondu dans les termes ſuivans.

" Mr. Pitt prie Mr. le Chevalier Hodges de vouloir bien aſſurer de ſon profond reſpéct le Lord Mayor, les Aldermen ainſi que tous les Membres du Conſeil, et de leur temoigner combien il éſt ſenſible à l'hon-

l'honneur diſtingué qu'ils ont bien voulu lui déférer par leur reſolution favorable et complaiſante du 22 du courant, honneur qu'il reçoit avec autant de reſpéct que de reconnnoiſſance, honteux néanmoins de n'avoir ſçu mieux le mériter, avouant avec extaſe que la plus grande partie de ſes ſuccés éſt due á l'harmonie qui a regné dans le public, à la bravoure de la flote et de l'armée ; et ſurtout à la ſage direction émanée du trone; les quels avec le ſecours de la providence ont produit des ſuittes auſſi heureuſes: on ſe reſſouviendra à jamais, à la gloire de la ville de Londres, que pendant tout le cours de cette terrible guerre, ce centre, du commerce a généreuſement doné l'exemple au reſte du Roiaume, et n'a rien épargné pour ſoutenir la dignité de la couronne, par une fermeté et une magnanimité invariable."

Mr. Pitt reçeut auſſi les remercimens de pluſieures autres villes du Roiaume, dont quelqu'unes s'émpreſſerent à lui envoier le droit de bourgeoiſie dans des Böettes d'or.

Rien ne prouve plus à quel point il étoit cher au peuple, et juſqu'ou alloit le reſpéct qu'on lui portoit, que les acclamations avec les quelles il fut reçeut á Guildhall lors qu'il y ſuivit le Roi le jour que S. M. fit à my Lord Mayor l'honneur d'y venir diner.

La

La guerre aiant été declarée contre l'Eſpagne en 1762; Mr. Pitt temoigna Combien il approuvoit la démarche du Miniſtére, quoi qu'il n'aſſiſta plus au Conſeil. il fit plus; toujours animé du méme zéle pour le bien de l'état, il ne parut pas ſe ſouvenir des injures qu'il avoit reçeues du favori, et loin de cabaler, il ne démentit jamais un moment cette ſérénité et cette dignité qui ſemblent lui étre perſonelles, n'aiant que le bien public en vue, au lieu de contrecarer les meſures du Miniſtére, il crut devoir dans un moment auſſi critique faire uſage de tout ſon pouvoir. lòrs qu'il fut propoſé d'accorder un million ſterling de ſuſides au Roi de Portugal, Mr. Pitt fit voir qu'il n'avoit á cœur que le bien de ſon pays, et du Roi de Portugal allié de l'Angleterre; il vouloit qu'on ſecourut le Monarque de la façon la plus éfficace et la plus vigoureuſe;

Mr. Glover, Membre de la Chambre des Communes, n'épargna rien pour inſinuer que S. M. tres fidele n'aiant pas rempli ſes engagements avec l'Angleterre vis á vis des marchands de vin, elle n'avoit aucun droit de prétendre qu'on la ſecourut. il fit entendre qu'on avoit porté des plaintes á ce ſujét pendant le Miniſtére de Mr.

Pitt

Pitt, ſans qu'on y eut fait attention. le Lord George Sackville voulut démontrer la difference qu'il y avoit entre ce qu' avoit coutè la guerre ſous la Reine Anne, et ce qu'il en coutoit à l'angleterre pour celleci, quoi qu' alors elle entretint prés de 180000 hommes ſur le continent, au lieu qu' ápeine y en avoit elle à preſent la moitie, qu'ainſi il ne doutoit pas qu'on, ne dut l'imputer au peu d'œconomie de ceux qui dirigeoint la guerre d'Allemagne; il ajouta que vu les depenſes immenſes que la nation avoit faites, elle ſe trouvoit ſi obérée qu'il lui étoit totalement impoſſible de fournir d'autres ſubſides, qu'ainſi il avoit peur qu'on ne fut au moment de ſe voir forcé â finir la gucrre, faute d'argent pour la pouvoir continuer; et que le coeur lui ſaignoit de voir ſon pays réduit auſſi bâs; enfin il conclut par dire qu'il ſe flattoit qu'on s'y prendroit de façon à ne pas ſe trouver dans le Câs malgréz toutes les conqueſtes qu'on avoit faites, á demander lapaix á ceux à qui on étoit en droit de la doner. un mot de Mr. Pitt anèantit tout ce qu' avoit avancè le parti contraire, et il ſçeut prouver avec ſon éloquence ordinaire qu'il étoit abſolument de l'interèſt de l'Angleterre de continuer la guerre d'Allemagne, et d'aſſiſter le Roi de Portugal, ſe tournant vis à vis de

diffe-

differentes perſonnes, vous! " dit il, qui opinéz pour la guerre du Continent, je ſuis de votre parti. vous! qui penſéz qu'on doit aider le Roi de Portugal, je ſuis auſſi de votre parti; et vous! enfin qui opinèz pour la paix je ſuis de votre parti; eu un mot je ſuis le ſeul qui ſe trouve du parti de tout le monde." Alors ce Miniſtre mit ſous les yeux de la chambre, les vaſtes ſuccés qu'avoient eus les armes Britanniques dans les differentes parties du monde, et combien le commerce s'etoit accru dans le Roiaume, article qui ſeul pouvoit contrebalancer les depenſes de la guerre; ce á quoi ceux qui ſe plaignoient de l'ètendue des ſubſides n'avoient fait que peu d'attention; il dit enſuite qu'il ne lui paroiſſoit pas que les dépenſes fuſſent moindres depuis qu'il avoit quitté les ſçeaux, ni qu'on eut opérè de plus grandes merveilles; puis ſe tournant vers le Marquis de Granby, *vous, my Lord*, lui dit il, *dont je connois tout le Zéle, vous ne ſeriez pas ici, ſi vous aviez eus ordre de marcher. au reſte ce qui fait monter aujourdhui nos dépenſes plus haut que ſous la Reine Anne, c'eſt ſaus doute par ce que tout eſt á préſent plus cher en allemagne, á moins qu'on ue me ſoupçonne d'avoir gardé pour moi une partie de l'argent, mais je peux lever les mains, et jurer qu'il ne m'en eſt*

pas

pas reſtè un ſol. quant à la propoſition de retirer nos troupes de l'Allemagne, c'eſt un moien ſeur de faire tomber le Portugal et les pays bâs entre les mains de la France et de l'Eſpagne; je ne prètends pas pour cela, que nous devions nous charger entiérement de la deffenſe du Portugal, mais il s'agit de le ſecourir, et de le mettre à mème de faire téte á l'ennemi. ce ſage politique finit ſon diſcours en recomandant l'union et l'harmonie au Miniſtére, aſſurant qu'il s'oppoſeroit de tout ſon pouvoir á ce qui auroit l'ombre de cabale, comme ce qui pouvoit faire le plus de tort aux affaires, et conclut en remontrant que le moien le plus aſſurè de parvenir à une paix ſolide et durable, ètoit de pouſſer la guerre avec vigueur; ajoutant qu'on ne manqueroit jamais d'argent pour ce ſujet, dés que le peuple ſeroit ſeur que les ſubſides ſeroient bien emploiés.

Peu de tems apres le Duc de Newcaſtle, ſe démit du poſte de premier Seigneur de la Tréſorerie. la *Paix* fut publiée le 22 Mars par ordre exprés du Roi avec toutes les formalités uſitées.

Le 4 Avril, Mr. Beckford alors Lord Mayor de la ville de Londres donna la féte

la plus brillante qu'on eut jamais vû juſques lá *, toute la nobleſſe et les Miniſtres ètrangers s'y trouverent; on aſſure que le repas conſiſtoit en 1560 plats pour les différentes tables ſans compter le deſſert.

My Lord Bute qui avoit ſuccédé au Duc de Newcaſtle réſigna ſon poſte de premier ſeigneur de la tréſaurerie ainſi que le Chevalier d'Aſhwood qui étoit Chancelier de l'Echiquier.

La mort du Lord Egremont qui arriva le 21 d'Aouſt n'occaſiona aucun changement par raport á Mr. Pitt; on s'étoit flatté que peut-étre on le veroit rentrer dans le Miniſtére, mais ce fut my Lord Sandwich qui fut nommé Sécrétaire d'état.

Le 17 Novembre Mr. Wilkes ſe battit à coup de piſtolet dans Hyde-park avec Mr.

* Je n'ai pas vu la fète de Mr. Beckford, je me ſuis trouvé à celle de Mr. Nelſon aujourdhui Lord Mayor, et je ne me ſouviens pas d'en avoir jamais vû ou'il regna plus d'ordre et de gout; mais ce qui á mon ſens fait bien plus d'honneur à ce reſpectable Magistrat c'éſt que lors qu'en 1756 le bled ètoit extrémement cher, il en fit des achats conſiderables, á Dantzic, et le revendit ici aux pauvres au méme prix qu'il l'avoit payè. exemple bien digne dètre imitè! et prèférable à ce qui n'éſt que le fruit du faſte et de l'oſtentation.

Martin

Martin, le premier fut dangereuſement bleſſè dans le bas ventre; á peine eut-il été porté á la maiſon, que le Duc de Bolton, my Lord Temple, et Mr. Pitt vinrent le voir pour lui temoigner la part qu'ils prenoient à ſon accident.

Le 16 Janvier, 1764, Le Prince Héréditare de Brunſvig épouſa S. A. R. Madame la Princeſſe Auguſte Soeur Ainée du Roi; ce Prince auſſi amiable dans la paix qu'il éſt terrible à la guerre, pénétré de l'éſtime la plus haute pour Mr. Pitt, et ſçachant que ce Miniſtre étoit retenu dans ſon lit par la goute, s'arracha des brâs d'une épouſe tendrement chérie pour aller le voir á Hayes ou il paſſat pres d'une heure et demie à s'entetenir avec ce ſage plitique; tout ce qu'on peut dire à ce ſujét, éſt qu' une attention auſſi marquée fait autant d'honneur au Prince, qu'au Miniſtre.

Ce n'étoit pas l'Angleterre ſeule qui rendoit juſtice à Mr. Pitt, l'Irlande ne l'eſtimoit pas moins; la ville de Cork pénétrée d'admiration et de reconnoiſſance pour les ſervices ſignalèz et importants qu'il avoit rendu à la patrie fit placer au milieu de ſa bourſe dans une niche ſa ſtatue en marbre

de grandeur naturelle avec l'inſcription ſuivante.

" Les habitans de Cork ont érigé cette ſtatue à l'honneur de Mr. Pitt ci devant Sécrétaire d'état de LL. M. M. George II. et George III. pour avoir, dans le court eſpace de ſon Miniſtère rendu le luſtre aux armes Britanniques, et ſçeut procurer la gloire, la ſeuretè, et l'influence de ſon Roi, et dé ſon pays."

Cette marque d'honneur d'une des principales villes d'Irlande fut ſuive par une anecdote qui ſert auſſi à confirmer á quel point Mr. Pitt étoit cher à ſes compatriotes.

Mr. Allen, qui faiſoit ordinairement ſa réſidence à Prior-Park, près de Bath mourut dans le courant d'Aouſt; il avoit amaſſè tant par ſon intégrité, que ſon induſtrie une fortune immenſe; ami intime, ainſi qu' admirateur de Mr. Pitt, il lui laiſſa par ſon codicile du 10 Novembre 1760, un légt. de 1000 livres ſterling; voici comme il s'explique.

" Je légue à Mr. Pitt 1000 livres ſterlings, pour en diſpoſer ſuivant ſon bon plaiſir envers celui de ſes enfants qu'il jugera á propos; et cela en temoignage et par reconnoiſſance de l'amitie qu'il avoit pour

moi,

moi, amitìe que je payois du plus tendre réci proque, ainſi que pour témoigner combien jé reſpecte en lui la droiture d'un des plus grands Miniſtres qu' ait jamais eut l'Angleterre."

Le Chevalier Pynſent qui mourut peu de tems a près, ſuivi l'exemple que lui avoit doné Mr. Allen; n'aiant pas d'héritier à qui il pu transmettre ſon nom, il laiſſa le gros de ſon bien à Mr. Pitt; 1000 livres ſterlings à Mr. Wilkes, et mille guinées par téte á trois de ſes petits neveux: on voit par lá que cet homme penſoit comme Ariſtomene, qui déliberant ſur la vie de ſon fils dit aux atheniens ſes amis que cet enfant appartenoit à l'étàt, avant d'étre, à lui; morale, qui une fois bien inculquée, feroit des heros des trois quarts de ce monde.

La foibleſſe du Miniſtére éclata ſi fort dans les commencements de 1765, qu'on ſe douta qu'il ne tarderoit pas à branler au manche; il procéda, (ſans examiner quelles en pourroient ètre les conſéquences,) á impoſer des taxes ſur les colonies de l'Amérique, taxes ſi extrémement au deſſus de leurs forces, que cellesci picquées de ſe voir ſi mal-traitées reſolurent d'un commun accord de n'emploier autant que poſſible

d'autres manifactures que les leurs propres, ce qui fit un tort infini au commerce de l'Angleterre, et dona lieu de craindre que le mal ne s'agrandit d'un jour â l'autre. le Miniſtére penſoit alors bien différament du Chevalier Walpole, qui étant au timon des affaires, avoit des notions plus juſtes et plus claires ſur les moiens de tirer des colonies de l'Amérique l'argent neceſſaire pour ſubvenir à leur deffenſe, et mème pour enrichir l'Angleterre. on lui propoſa en 1739 dans le cours de la guerre avec l'Eſpagne de taxer les colonies: " Je veux" repondit il en ſouriant " Laiſſer cette gloire à quel qu'un de mes ſucceſſeurs plus entreprenants que je ne ſuis, et moins protecteur du commerce que je ne fais profeſſion de l'étre j'ai eus pour maxime general pendant mon Miniſtére de pouſſer le commerce de l'Amérique auſſi loin qu'il pouvoit s'étendre; j'ai fais plus, j'ai fermè les yeux ſur bien des irrégularités dont je me ſuis apperçeus dans le commerce étranger ſans y mettre de bornes; je ſuis ſeur que s'ils gagnent 500000 livres ſterlings, il en entre deux ans apres 250000 dans l'échiquier par le travail de nos habitans, et le produit de nos manifactures qui y paſſent; et à proportion qu'ils traficquent avec l'étranger,

ils

ils demandent une plus grande quartité de ce qui ſe fabrique chèz nous; c'eſt là, ſi je ne me trompe, la vraie façon, de les taxer; par ceque c'éſt la plus agréable et en mème tems la plus analogue à leurs loix, et aux notres."

Tout ce qu'on pu dire en faveur des Américains, n'empecha pas de paſſer le bill qui les aſſujétiſſoit au papier timbrè; cetteaffaire, qui des lors fit baucoup de bruit, fut ſuivie d'une autre qui manqua d'avoir des conſéquences bien plus facheuſes; ce fut l'aſſemblée tmultueuſe des ouvriers qui travaillent aux manufactures de ſoye dans Spitealfields; ils vinrent au nombre d'environ 10000 à St. James, et de lá à la ſalle de Weſtminſter, pour ſupplier le Roi de vouloir bien, d'accord avec ſon parlement, deffendre l'entrée des étoffes ètrangeres: ou eut d'abord de la peine à leur faire entendre raiſon, cependant apres quelques déſordres arrivés en Bloomſbury-Square, déſordres qui ne laiſſerent pas de cauſer baucoup d'inquiétude à un certain Duc (qui méme crut avoir beſoin d'une guarde pour ſe mettre à l'abri des fureurs du peuple) on vint á bout de les calmer, en leur promettant qu' à la premiére ceſſion on redreſſeroit leurs griefs. tous ces tu-

tumultes ſemblerent hâter la chute du Miniſtrére, et le Roi ouvrit les yeux au peu de juſteſſe des meſures qu'on avolt priſes ; on ſe flattoit dés lors qu'on veroit reparoitre Mr. Pitt ſur la ſçéne, mais tous les mouvements que ſe dona à ce ſujet le Duc de Cumberland furent infructueux ; on forma un nouveau Miniſtére *; dont le peuple parut aſſèz ſatisfait, mais pour que le contentement eut été general, il eut fallu que Mr. Pitt y eut éte compris ; deſorte que S. A. R. eut le chagrin de mourir avant d'avoir vû le fruit de ſes favorables intentions, et la nation angloiſe ſembla plus reconnoiſſante des peines qu'elle s'étoit doné à ce ſujet, que des ſervices qu'elle lui avoit rendu à la téte des armées. peu de tems apres la mort du Duc de Cumberland on renoua une négociation avec Mr. Pitt pour tacher de l'engager á rentrer dans le Miniſtére, mais on n'y fut pas plus heureux que dans les

* Ce fut alors que le General Conway, à qui un an auparavant ou avoit otè ſon regiment et tous ſes emplois, fut fait Sécrétaire d'Etat : on a dit plus haut que de bons Rois peuvent prendre de fauſſes impreſſions lors qu'elles lui ſont ſuggéréés par de manvais Miniſtres ; ce fut le Câs du meillieur des Rois, mais rien ne dénote d'avantage la droiture et la bontè de cœur de ce Monarque, que d'avoir témoignè au General Conway combien il ètoit déſabuſé ſur ſon ſujét, en lui confiant les ſçeaux,

pré-

précedentes; cependant les affaires s'aigriſſoient en Amerique, le papier timbrè y avoit tout mis dans la fermentation, et le Miniſtére qui ſentoit toute la délicateſſe de la chose ne voulut prendre à ce ſujét aucun parti ſans avoir conſulté le parlement. pour jetter un plus grand jour ſur cette affaire je donerai ici au lecteur un léger cräionage de ce qui ſe paſſoit en Amerique.

Si tout d'un coup, et ſans les en prévenir, on eut ſoumis les colonies au droit ſur le papier timbré, ſans doute elles euſſent obéi, ſi ce n'eut pas été ſans murmures, c'eut du moins été ſans cette reſiſtance ouverte dont il éſt plus aiſé de deviner que d'expliquer les ſuittes: les principaux d'entre eux n'euſſent pas eu le tems de perſuader la populace que le coup qui les ménaçoit dans le lointin, étoit bien plus ſenſible, que ſi on le leur avoit deja porte! ils euſſent encore bien moins eu le tems de pouſſer la fermentation au point qu'á meſure que la nouvelle s'en rependoit d'une colonie à l'autre, le feu y prenoit comme à la méche d'une fuſée battue de façon á faire ſauter tout d'un coup la mine de la plus vaſte étendue, de ſorte que les differents ordres qui compoſoient ces colonies, ſe trouvoient dans la derniere perplexité; la populace ſurtout êtoit dans une ſi grande commotion,

qu'elle

qu'elle en vint á oublier toute difference de religion, et de gouvernement, ce qui éſt la bâſe la plus ſeure de ſa ſoumiſſion aux loix de la grande Bretagnè, et le noeud le plus ferme par le quel elle puiſſe ſe les unir juſqu'au moment ou elle jugera à propos de les adopter comme ſes égaux, et par là ſe les lier par l'intéréſt commun, lien le plus ferme, et le plus durable qu'il y ait dans l'univers.

Mais quoi qu'en general toutes les colonies ſemblaſſent indiſpoſées contre cet acte, il n'eſt pas à préſumer qu'elles le fuſſent toutes également: il n'étoit par conſéquent pas de peu d'importance de ſçavoir quelle colonie en receveroit la premiere nouvelle. la moindre marque de moderation dans une des colonies eut induit les autres á ſubir le joug ſans murmurer; mais malheureuſement le premier bruit qui s'en repandit fut à la nouvelle Angleterre. il éſt bon de ſçavoir que les habitans de cette Colonie regardoient leurs ancétres, qui étoient ceux qui l'avoient formé, comme les peuples qui en ſouffroient le plus, étant les premiers anglois qui avoient abandoné leur patrie, pour éviter toute eſpéce de perſécution, ſoit civile, ou ſpirituelle; ils ſe rapelloient méme que dés l'année 1642 pluſieurs de leurs ayeux avoient eu aſſéz de fermetè, pour établir leur in-

indépendence, et que la fortune les avoit ſecondé au point, que, ſi la chambre des communes n'en avoit pas formellement décidè ainſi, du moins y avoit elle fermè les yeux, ſans s'expliquer plus clairement, paroiſſant avouer que les plantations de la nouvelle Angleterre s'étoient formé, ſans étre onéreuſes à l'état, et que ſelon toutes les apparences il en retireroit de grands avantages.

Auſſi dés qu'on y apprit que l'acte avoit paſſé, l'eſpéce de mélancolie, qui avoit ſaiſi un chacun à la premiére nouvelle qu'on y avoit eu que la choſe avoit été miſe en délibération, dériva en folie; et tout y fut en commotion. les vaiſſeaux qui étoient à l'ancre dans les différents ports, baiſſerent leurs pavillons en ſigne de deüil, et les cloches ſonnerent en mort. l'acte fut imprimè, et aulieu de timbre, on plaça une téte de mort; on le cria publiquement dans les rues, ſous le titre *de la folie de l'Angleterre, et de la ruine de l'Amériqne.* non contens de cela, les eſprits s'égaierent dans les papiers publics non ſeulement pour examiner quelle pouvoit étre l'utilité de l'acte, mais méme pour voir ſi l'on pouvoit l'éxiger avec quelque ombre de droit: un de ces papiers portoit pour titre.

" NOUVELLES CONSTITUTIONALES contenantes des faits intereſſants. à la libertè, et d'aucune façon dérogatoires à l'éſprit de ſoumiſſion, et de loyalité; imprimées chèz Andrè Marwell à l'enſeigne de l'homme incorruptible ſur la montagne de la conſtitution dans l'Amérique Septentrionale." Le frontiſpice de cette brochure en diſoit encore d'avantage ; on y voioit une couleuvre coupèe en piéces avec les lettres initiales des differentes colonies qui ſont entre la nouvelle Angleterre et la Caroline meridionale, et au deſſus, on lisoit en gros caractére, S'UNIR, OU MOURIR. on ne s'en tint pas là; les paſquinades, les chanſons, les bons mots, et les eſtampes bruleſques ne furent pas épargnés; le tout ètoit concis afin que la circulation en fut plus aiſeè et plus prompte, et qu'on put auſſi plus aiſèment les retenir ; ajoutéz que comme l'énergie et le ſel y régnoient, le tout avoit la force des arguments les mieux raiſonès.

Il ſeroit inutile de s'étendre baucoup ſur le contenu de ces ſortes de piéces parce qu'á l'exception de deux choſes, élles ne diſoient que ce que nous nous étions deja dis à nous mème ; mais ces deux choſes étoient de la derniére importance ; et de telle nature que les plus miſérables du peuple euſſent pu

s'en

s'en plaindre au tyran le plus despotique. la premiére étoit que toute perſonne chargèe de mettre l'acte en exécution pouvoit à ſon bon plaiſir actioner d'úne extrémité de l'Amérique à l'autre, (y eut-il deux cent milles de diſtance) tout négociant quelconque, ſans que celuici pu prétendre á aucun domages et intéreſt, ſuppoſè que le juge certifia qu'il y cut le moindre fondement dans le procés; et comme par la ſeconde il étoit de l'interéſt particulier du juge de décider en faveur de ceux qui agiſſoient pour mettre l'acte en force, par la quot-part qui lui en revenoit, on avoit tout lieu de craindre que cetté raiſon ne prédomina.

Ces procédés en amenerent d'autres aux quels naturellement on devoit s'atendre: la populace s'enflama à un tel point, que lorſque l'acte, au ſortir de l'imprimerie roiale, parut dans les colonies, il y fut reçeu avec les mème Marques de Mépris et d'indignation, qu'un libel ecrit par un particulier, et comdamnè par autoritè publique *, on le brula publiquement à différents endroits, avec l'effigie de ceux qu'on ſuppoſoit y avoir trempè, tandis que les perſonnes au deſſus

* Il n'y a pas de régle ſans exception, dit l'ami Williams,

du commun reſolurent de faire remercier le General Conway, et le Colonel Barre des efforts qu'ils avoient fait à la Chambre des Communes pour s'y oppoſer; de les prier de leur envoier copies de leurs harrangues à ce ſujèt, et d'y joindre leurs portraits á fin de pouvoir plaçer les derniers dans leur ſâle d'aſſemblée, et les autres, pour être inſérés dans les regiſtres deſtinés á tranſmettre á la poſterité les événements principaux qui les concernent.

A peine fut-on inſtruit en Angleterre de toutes ces rumeurs, que différens maitres de navire refuſérent de ſe charger de papier timbré pour l'Amérique; et la ſuitte fit bientot aprés voir qu'ils avoient pris le bon parti; car ceux qui avoient été aſſéz hardis pour en tranſporter, eurent raiſon de s'en mordre les doigts, lors qu'ils arriverent au lieu de leur deſtination, ou, pour éviter la potence, et ſauver leurs navires des flammes, ils n'eurent pour la plus part d'autre parti à prendre que de livrer à la populace enragèe ce Cargo qui faiſoit l'objét de l'exécration publique, et qui ſubit le mème traitemeut qu'on avoit fait à l'acte; ceux au contraire qui refuſerent de complaire à la multitude, ſe virent dans le Câs de ſe mettre ſous la protection des vaiſſeaux de Roi, qui étoient dans les environs.

Mais

Mas le ſort des emploiés fut encore plus terrible: la plus part ſe virent forcés à renoncer publiquement, et á promettre ſous le ſçeau du ſerment de n'y jamais tremper de leur vie en aucune façon; d'autres jugerent à propos de repaſſer bruſquement en Angleterre, tandis que les plus obſtinés, ſous le ſoupçon qu'on eut qu'ils étoient déterminés á doner des entrâves, (c'éſt ainſi qu'on s'éxpliquoit) au pays; ou ſur ce qu'on leur prétoit des diſcours un peu trop libres ſur la conduitte du peuple, eurent leurs maiſons pillées, brulées, et razées de fond en comble, ſans qu'ils puſſent ſauver la moindre choſe; la fermentation étoit ſi grande, que ceux mème qui, ſans le ſçavoir, ou l'âvoir demandé, ſe trouvoient només pour veiller à la diſtribution du papier timbré en conſequence des poſtes ou ils ſe trouvoient antérieurement, ſans en excepter les gouverneurs, et les principaux Magiſtrats, (qui ſans ſçavoir pour quoi ſe voioient chargés de cette dèſagréable commiſſion) eſſuiérent les mèmes indignités; un de ces Meſſieurs ſurtout fut encore traité bien plus durement; la populace le ſoupçonnant d'avoir écrit en angleterre dans des termes peu ménagés ſur ce qui s'étoit paſſè, environa ſa maiſon, et ni ſes larmes, ni ſes priè-

res

res ne purent lui ſauver l'humiliante démarche de livrer la copie de ſa lettre, et de ſe rendre par là ſon propre accuſateur. le peuple étoit ſi enragé, que ſi un vaiſſeau s'étoit chargé de marchandiſes marquées du timbre, ou de quelques certificats de doûane uniquement pour ſa propre ſeureté, venant d'une des colonies qui s'étoit ſoumis à l'acte, on forçoit le capitaine de les délivrer, et alors aprés les avoir expoſè au jouét public dans les auberges et les caffés, on les jettoit au feu.

Inſenſiblement le bourgeois ſejoignit au petit peuple; il y en eut méme un qui pouſſa l'audace jusqu'a faire inférer dans les papiers publics un article ſignè de ſon nom, par le quel il diſoit qu'il reſpectoit ſi peu l'acte, qu'il prioit ceux qui étoient chargès de le mettre en force de s'éviter la peine de paſſer chèz lui à ce ſujèt, ne voulant ſe ſoumettre qu'aux taxes impoſées par ſes repréſentants. les aſſemblées provinciales refuſerent non ſeulement de doner aux gouverneus aucun avis ſur ce qu'ils avoient á faire dans une occaſion auſſi délicate, mais démontrerent méme combien peu la meilleure téte éſt capable d'exécuter un projét, lors qu'elle n'a pas la force en main. ce n'eſt pas que ces aſſemblées ne déſavouaſſent

pub-

publiquement tous ces tumultes, elles allerent mème juſqu'á offrir des récompenſes à ceux qui livreroient les mutins, ſurtout à l'occaſion d'un des principaux Magiſtrats, à qui la populace n'avoit pas même laiſſé ſa robe, ſans la quelle il ſe vit obligé de ſiéger. quelque violent néanmoins que fut un attentat de cette nature, on s'en tint à le désaprouver, et on refuſa méme, à la réquiſition des gouverneurs, d'imdemniſer les parties moleſtées ; on ne put pas non plus les engager à doner main-forte pour diſſiper les mutins, et prévenir par lá de nouveaux troubles, qui n'étant occaſionés que par l'acte du timbre, et n'étant épaulés par aucun chéf dont l'ignorence ou la brutalité put avoir des ſuittes plus fatales que ce qu'ils cherchoient à éviter, ne leur parurent pas de nature à meriter qu'on y emploia le pouvoir militaire. il éſt vrai qu'il n'y eut jamais d'épéc tirée, ni un ſeul coup de fuſil laché à cette occaſion ; quoi que certaines gens prirent de bone heure la précaution d'enclouer les canons des forts, et des chantiers pour empecher que d'aucun coté on n'en fit uſage.

Si les plus riches, et les principaux de differentes places n'encouragerent pas les démarches

marches des aſſemblées provinciales à ce ſujét, dumoins y donerent-ils publiquement leur approbation en ordonant á leurs repréſentants de ne conſentir á rien qui pu tendre á protéger le timbre, ou les emploiés; quoi qu'ils avouaſſent, qu'il s'étoit paſſè bien du déſordre à ce ſujét; ils leur recommandoient en mème tems de ne pas ſouffrir qu'on toucha aux deniers publics dans la crainte, ſans doute, que par ce moien les Gouverneurs ne cherchaſſent à ſe fortifier ſans leur aveu.

Les Aſſemblées generales allerent encore plus loin; non contentes de conniver ſimplement aux tumultes par lesquels le peuple prétendoit maintenir ſon indépendence, elles vinrent juſqu'á l'ávouer publiquement dans les termes les plus précis, s'appuiant ſur les mèmes raiſons que leurs amis d'Angleterre avoient alléguè en leur faveur; et qu'oi qu'alors elles reſolurent de s'adreſſer au parlement de la Grand Bretagne pour rappeller l'acte, ce fut dans des termes qui en marquant peu de ſoumiſſion pour le Parlement, dénotoient en mème temes combien peu elles ſe trouvoient en etât de ſoutenir la revolte, à peuprés dans le mème gout qu'une puiſſance tout á fait indépen-

dante

dante qui ſe voit dans un danger évident, requére l'aſſiſtance d'une autre, pour en ſortir. réfléchiſſant en mème tems combien l'unanimité done de poid aux meſures que l'on prend, elles établirent des commités pour correſpondre les unes avec les autres au ſujèt de la grande affaire, elles nomerent mème des députés de ces comités pour s'aboucher enſemble à la nouvel le York en forme de Congré; mais il parut que les ſentiments étoient ſi parfaiternent d'accord entre les aſſemblées générales des différentes provinces, que lors que les députés ſe trouverent enſemble, ils n'eurent qu'á ſe féliciter de cette union réciproque, et à ſigner une declaration de leurs droits, et des torts qu'on leur faisoit, ainſi qu'un placét au Roi, et aux deux chambres du Parlement d'Angleterre, pour leur repréſenter le Câs ou ils ſe trouvoient,

Á la longue les Magiſtrats inférieurs adopterentauſſi les mémes ſentiments. les juges de paix du circuit de Weſtmorland dans la Virginie donerent publiquement une déclaration ſignée de leurs mains par ou ils diſoient qu'ils déclinoient d'exercer ultérieurement les fonctions de leurs emplois, par ce qu'en conſéquence du ſerment qu'ils

avoient prété, ils ſe voioient dans le Câs d'étre les inſtruments de la deſtruction des droits principaux, et des libertés de leur pays. il n'y eut pas juſqu'au Bareau qui ne voulur afficher le patriotiſme; les avocats ainſi que les procureurs, (gens qui naturellement ſe plaiſent à griffoner,) aimerent mieux reſter dans l'inaction, que d'emploier du papier timbré.

Le premier de Novembre, qui étoit le jour ou l'acte devoit entrer en vigueur, il n'y avoit pas moien d'avoir une feuille de papier timbré à la Nouvelle Angleterre, à la Nouvelle York, au Noveau Jerſey, dans la Penſilvanie, la Virginie, et les deux Caroline; à l'exception d'un fort petit pacquét que le gouverneur de la Nouvelle York, éffraié des ménaces du peuple en courroux, avoit déposé entre les mains du magiſtrat de cette ville. á condition qu'on ne le détruiroit pas, comme on avoit détruit les autres: de ſorte que toutes les affaires qui ne pouvoient légitimement ſe conclure ſans papier timbré, ſe virent tout d'un coup ſuſpendues, excepté l'impreſſion des Gazettes, que les imprimeurs continuerent comme auparavant, ſans s'embaraſſer du controle; alléguant pour excuſe, que s'ils ceſſoient, ils s'expoſoient à ſe voir traités par la populace

comme

comme l'avoient été les emploiés. á la fin méme ceux du Canada, qui s'étoient ſoumis à l'acte, et par conſéquent ſe ſervoiént de papier timbré pour leurs Gazettes, n'en trouverent plus aucun débit. les tribunaux, et les différents ports ſe virent fermés ; et méme dans les Colonies, ou l'on pouvoit avoir du papier timbré, on y avoit une ſi forte averſion, que pluſieurs perſonnes de fortune aimerent mieux faire publier leurs bancs dans les Egliſes que de prendre des licences ſujétes à ce droit.

Mais il en dériva des conſéquences ſi terribles, que les habitans du pays, quoique leur premier feu fut paſſè, et en partie calmé par les ſuittes qui en réſultoient, ne s'y voulant néanmoins pas ſoumettre, commencerent à ſonger aux moiens les plus propres pour l'éluder ; conſéquament quelques cerveaux fertiles en expédients envoierent aux imprimeurs de Boſton un morçáu d'écorce d'arbre fort mince ſur le'quel ils avoient écrit que l'ecorçe d'arbre n'étant ni papier, ni parchemin, ni vélin ; on ſouhaiteroit ſçavoir ſi des contracts tranſigés ſur pareille matiére, pourroient étrevalides ſans le ſecours du controle, et en ce câs on promettoit de fournir en abondance d'excélentes écorces d'arbre à tous ceux qui ſe croiroient en con-

obligés à reconoitre l'acte, et à s'y ſoumettre. à la fin les gouverneurs de quelques provinces, malgréz le ſerment qu'ils avoient préte ſous les peines les plus ſévéres, de faire valoir l'acte, ſentant de quelle conſéquence il étoit pour le bien public de voir le cours des affaires totalement arrété, crurent que la prudence exigeoit, qu'en faveur de l'utilité commune, ils paſſaſſent par deſſus les loix qu'ils ſ'étoient preſcrites, et jugerent à propos de diſpenſer le peuple de l'uſage du papier timbré, ſe fondant ſur l'impoſſibilité ou ils étoient d'en avoir; conſéquament ils accorderent des certificats de cette impoſſibilité à tous les vaiſſaux frétés pour le dehors, pour les mettre à l'abry des amandes aux quelles l'acte les auroit pu ſoumettre dans quelque autre partie des états du Roi.

Á ce ſujét la Chambre des Communes de la Caroline méridionale, dont le Lieutenant de Roi étoit un de ceux qui perſiſtoient á maintenir l'acte dans ſa vigueur, prit des meſures fort prudentes. elle lui fit demander ſi l'acte ſur le papier timbré lui avoit été tranſmis par les Sécrétaires d'état, les ſeigneurs du commerce, ou par quelque autre canal authentic; il repondit qu'en premier

lieu

lieu il l'avoit reçeut des mains du procureur General de la province à ſon arrivée d'Angleterre, puis aprés de Mr. Boone leur Gouverneur; ſur quoi on lui repliqua que la choſe n'étoit pas aſſèz autentique pour le mettre dans le Câs d'agir avec tant de vigueur, d'autant plus que le Gouverneur étant hors de la province, et le procureur general méme preſent, ne pouvoient, (dumoins à cet égard) ètre conſidérés que comme ſimples particuliers; on le prioit en mème tems de ſe rappeller qu'en différentes occaſions la province avoit baucoup ſouffert, et cela pendant un eſpace conſiderable pour n'avoir pas ſçu á tems les vraies intentions du gouvernement, ou pour en avoir été mal informèe; ce qui devoit le convaincre qu'en pareilles matiéres, il y avoit toujours de certaines formalités abſolument réquiſes, lorſque ſurtout il s'agiſſoit de prouver l'autenticité de nouvelles loix d'auſſi grande conſéquence quecelle dont il étoit queſtion.

Mais tous ces arguments parurent faire peu d'impreſſion ſur l'eſprit du gouverneur et de ſon Conſeil; et dans le fond on ne devoit pas s'attendre qu'il s'y rendit; parce qu'on pouvoit alléguer que les colonies s'étoient ſoumiſes à pluſieurs loix venues d'Angleterre avec auſſi peu de formalité. Au reſte le meillieur

meillieur biais qu'on choiſit pour obvier aux fatales conſéquence de l'acte, fut que les négocians des colonies qui s'y oppoſoient hautement, s'engagerent ſolemnellement à ne faire venir aucunes marchandiſes d'Angleterre, quelles qu'en puiſſent ètre les conſéquences, de contremander, tout ce qui ne leur auroit pas été expédié avant le premier de janvier 1766, et ſurtout de ne ſe défaire de rien de ce qu'on pouvoit leur avoir envoié par commiſſion, et qui n'auroit pas été fréte avant cette dâte; et qu'au Câs qu'ils conſentiſſent à ſe départir de ces engagements, ce ne ſeroit du moins qu'aprés qu'on auroit rappellè l'acte ſur le timbre, le ſucre, et le papier monnoié; les habitans de Philadelphie reſolurent auſſi, quoique pas unanimement, que tant que l'acte ne ſeroit pas rappellé, nul membre de juſtice n'eut à porter en cauſe aucune demande faite de l'Angleterre ſur aucune perſonne réſidente en Amérique, et on deffendit à un chacun de faire la moindre remiſe en Angleterre, fut-ce mème pour y acquitter des dettes; cette derniere précaution paroiſſoit dans un certain ſens inutile, par ce que par la reſtrainte ou ſe trouvoit en dernier lieu le commerce, qui méme par l'oppoſition au controle, ſe voioit preſque anéanti, il étoit pour ainſi dire

impoſſible

impoſſible aux débiteurs les mieux intentionés de faire paſſer le moindre argent en Angleterre. les Marchands en détail taperent unanimement á cette reſolution, et convinrent entre eux de n'acheter ni vendre aucunes marchandiſes d'Angleterre frétées dans un ſens oppoſé.

L'Irlande gagna conſidérablement à toutes ces altercations, parceque les colonies en tirerent tout ce dont elles ne pouvoient ſe paſſer, en échange de leurs ſemences pour le chanvre et le lin, dont elles font annuellement un grand trafic avec ce Roiaume. Les Américains, d'un autre coté, n'oublierent rien pour tacher de pouvoir ſe paſſer totalement de l'Angleterre; on établit à la nouvelle York une ſociété pour l'encouragement des arts, des manifactures, et du commerce ſur le plan de celle de Londres; on y prit toutes les précautions néceſſaires pour avoir le débit de ces manifactures; et l'on ne tarda pas á s'apercevoir, que ni les natifs du pays, ni les ouvriers qu'ils avoient engagé par les apas du gain à venir, s'établir parmi eux, n'étoient pas reſtés oiſifs; car on préſenta à la ſociété, des toiles, des draps, du fer, ſi non délicatement manœuvré, du moins aſſéz bien pour l'uſage journalier, de la dréche, des

liqueurs

liqueurs diſtillés, des, tapiſſeries en papier &c; elle en paru fort contente; et le débit en fut immenſe. une partie des habitans réſolut en méme tems, dans la crainte que la laine ne vint à manquer, de ne tuer aucun Agneau, et pour que leur réſolution influa méme ſur ceux qui n'étoient pas de la confédération, il fut ajouté qu'on s'engageoit â ne ſe ſervir d'aucun boucher qui tua ou vendit des agneaux. en un mot l'induſtrie et la frugalité, prirent tout d'un coup la place de l'oiſiveté et de la confuſion; les principaux de chaque ville ſe picquerent de doner l'exemple au petit peuple, et ſe contenterent de porter des manifactures du pays, ou de vielles hardes, plutot que de ſeſervir de marchandiſes fabriquées en Angleterre, dont aupaparavant un chacun ſembloit avoir la fureur; et tout le monde en General fit de tels efforts, et prit des meſures ſi bien digérées qu'on commence aujourdhui à étre convaincu, de ce dont juſques là on avoit eu peine à ſe perſuader, qui éſt que dans peu les colonies pouroient par elles méme ſe procurer tout ce dont elles avoient beſoin.

On ſe ſeroit imaginé que l'Amérique n'auroit pas été à mème de tenir long tems téte à l'Angleterre, mais on ſe trompoit; il y fut queſtion de ceſſer d'envoier, comme de coutume,

tume, le Tabac de la Virginie, et de la Caroline méridionale en Angleterre ; ce qui, vu la grande quantité qu'on tranſporte de là dans l'étranger, et le produit immenſe de cette denrée dans la grande Bretagne, eut donné un échec conſidérable tant au commerce qu' aux revenus annuels.

Voila tout ce qu'on á pu ramaſſer de plus précis ſur la conduitte des ſix principales colonies angloiſes de l'Amérique ſeptentrionale ; ſçavoir la nouvelle Angleterre, la nouvelle York, le nouveau Jerſey, Philadelphie, la Virginie, les deux Carolines, et Maryland au ſujèt de ce fameux acte ; du premier moment ou elles eurent la nouvelle qu'il avoit paſſé au parlement, jusqu'à celui ou elles en apprirent le rappel.

Avant d'en venir à ce rappel, le lecteur ſera ſans doute bien aiſe de parcourir les fameux débats qui ont agité la derniére ceſſion de parlement à ce ſujét.

Le 17, de Decembre le Roi fit l'ouverture du parlement par une harangue de la quelle il ſembloit qu'on pouvoit augurer que S. M. penchoit pour maintenir l'acte dans

toute ſa force; comme ces débats regardent le ſujèt le plus important qui ait jamais fixé l'attention du public, depuis la queſtion mémorable ou il s'agiſſoit de décider ſi les ſujèts de la Grande Bretagne devoient étre eſclaves, ou libres, j'en donerai le détail le plus étendu et le plus juſte qu'il me ſera poſſible.

Je viens de dire que le Roi paroiſſoit incliné à ſoutenir un acte dont le deſtin de l'Angleterre et des colonies ſembloit dépendre; mais le premier de la chambre des communes qui porta la parole pour le Miniſtére, et celui qui le ſeconda, s'étant expliqué avec douceur et tendreſſe en faveur des Américains, ceux qui étoient du parti contraire prirent l'allarme. Mr. N—g—t. ſurtout prétendit avec force qu'il étoit de *l'honneur* et de la dignité de la couronne de ſoutenir et de faire exécuter l'acte ſur le timbre, à moins que les Américains ne reconnuſſent que l'Angleterre avoit droit de les taxer, et qu'ils ne demandaſſent le rappel de l'acte comme une grace; il dit qu' aprés un calcul exacte il ſuppoſoit que les troupes que la Grande Bretagne entretient pour protéger *l'Amérique* (comme il le diſoit) alloient à neuf ſols par livres ſterling des taxes du pays;

tandis

tandis que celle du Timbre ne produiroit pas un ſcheling par téte ſur chaque habitant de l'Amérique; qu' au reſte un grain de poivre, lors qu'il s'agiſſoit de maintenir des droits légitimement fondés, étoit cent fois plus précieux, que des millions épargnés en les négligeant. il déclama enſuite contre l'ingratitude des colonies, et finit en accuſant le M——e d'encourager pluſieurs villes conſidérables par leur commerce et leurs manifactures á s'adreſſer au Parlement, et à envoier á leurs reprèſentants des inſtructions pour obtenir le rappel de l'acte.

Mr. P—tt fut celui qui parla enſuite; il commença ſon diſcours par dire qu'on ne pouvoit rien de mieux que la harangue, qu'il approuvoit l'adreſſe préſentée á ce ſujet, á une expreſſion près, qui ètoit *de bone heure*, qui ne lui paroiſſoit pas tout à fait cadrer au peu de promptitude avec laquelle le M—n—e, avoit informè le parlement des troubles *de l'Amérique*, ce qui dans des matiéres auſſi importantes devoit ſe faire *dans la minute*; quand au précedent M——e, continuat il, ſe tournant vers Mr. G——lle, " Il n'a fait que *des faux pás.* pour celui d'apréſent j'honore et reſpecte la probité des membres qui le compoſent, et ſurtout celle de ces meſſieurs

que j'ai devant les yeux, ce quil dit en fixant le General C—y, et les ſeigneurs de la tréſorerie; malgréz cela, ajouta-t-il, j'ai peine â my livrer totalement; pardonnéz le moi, meſſieurs, continua-t-il, en leur faiſant une reverence, *la confiance ne croiſt que lentement chèz un viellard*; c'eſt dans la jeuneſſe qu'on eſt ſuſceptible de crédulité. comparant les événements les uns aux autres, et jugeant des cauſes par leurs effets; j'y dècouvre, ce me ſemble les traces d'une *influence prédominante*; qu'on ne s'imagine pas que je me laiſſe ſéduire par aucun préjugé national; je déclare que je les déteſte, les regardant comme injuſtes, ſans fondement, inhumains, et peu génereux. lorſque je quittai le Miniſtére ce ne fut pas le pays natal de mon antagoniſte, qui me fit prendre ce parti. je ne me décidai que ſur le peu de prudence que je lui trouvai, jugeant les principes qu'il adoptoit tout à fuit incompatibles avec l'eſprit de liberté. lors qu'on reſolut à la chambre de taxer *l'Amerique*, je gardois le lit. ſi ma ſanté m'eut permis de me faire porter au Parlement, je ſentois ſi fort les conſéquences de cette démarche, et elle me rouloit dans la téte avec tant de véhémence, que j'euſſes prié quelques mains charitables de me coucher ſur ce plancher, pour m'y op-

oppoſer de tout mon pouvoir, et comme ma ſanté éſt ſi chancelante que j'ai peu lieu de me flatter de la voir meillieure, je demande la permiſſion de dire un mot à preſent, ſans examiner ſi l'acte, étoit juſte, équitable, néceſſaire, et fondé ſur les loix de la ſaine polique, ce que je veux remettre à une autre fois. je me borne pour ce moment à un ſeul point; point qu'il me ſemble qu'en general on a méſenten du, je veux dire le droit d'impoſer cette taxe. il y a parmi les membres de cette auguſte aſſemblée des gens (regardant Mr. N---g---t) qui ſemblent en faire un point *d'honneur*. le prendre dans ce ſens, c'eſt courir à bride abatue vers notre perte, ſans examiner ſi nous prenons le bon ou le mauvais chemin pour pourſuivre une chymére. je ſuis d'avis que l'Angleterre n'a aucun droit d'impoſer des taxes ſur les colonies. je n'en reconnois pas moins, pour cela le droit de ſuprémacie qu'elle a ſur l'Amérique quant au gouvernement, et à la legiſlature en general---les colonies ſont ſujèttes de la Grande Bretagne, elles ont les mémes droits que vous, Meſſieurs, et doivent parconſéquent partager avec vous les priviléges dont vous jouiſſés comme hommes, et comme *Anglois*. étant ſujéts à nois Loix, *les Américains* doivent

auſſi

auſſi participer à toutes nos libertés. ils ſont les enfants, nou les baſtards *de l'Angleterre*. ---le droit d'impoſer des taxes ne dépend chéz nous ni du pouvoir ſouverain ni du légiſlatif---les taxes ſont un don volontaire accordé par les communes ſeules. lors qu'il ſ'agit de faire de nouvelles loix, il eſt néceſſaire que les trois états du Roiame y concourent également; mais par raport aux taxes, la concurence des pairs, et le conſentement du Roi, ne ſervent que pour doner la forme à ce que les communes ont réſolu ; et ce ſout elles ſeules qui décident de cet article. Autrefois les terres étoient partagées entre la couronne, les pairs, et le clergé. aujourhui les pairs et le clergé ſ'en ſont dépouillés en faveur de la couronne. ils n'ont donné que ce qui leur appartenoit. depuis la découverte de l'Amérique, et par d'autres circomſtances qui y ont concouru, les communes ſont à preſent en poſſeſſion des terres. la courronne a renoncé elle méme aux grands biens qu'elle poſſedoit ; et l'Egliſſe (Dieu veuille la protéger) n'a conſervé qu'une fort mince pittance. il n'yà pas plus de comparaiſon entre ce que poſſedent les ſeigneurs et les communes, qu'il y en a entre une goute d'eau, et le grand Ocean ; cette chambre repréſente ces communes,

qui

qui ſont les propriétaires des terres ; et ces propriétaires repréſentent virtuéllement le reſte des habitans. deſorte que lorsque la chambre done ou accorde, nous donnons ou accordons ce qui eſt à nous. mais lorſque nous impoſons une taxe ſur *l'Amérique*, que faiſons nous ? Nous les communes *de la Grande Bretagne*, donnons et accordons à votre majeſté, quoi ? ce qui nous apartient ? non ; nous donons et accordons à votre Majeſté ce qui appartient aux communes de votre Majeſté *en Amérique*---on en ſent dabord toute l'abſurdité----

" Jl éſt abſolument néceſſaire dans un pays de liberté qu'il y ait une diſtinction entre le pouvoir légiſlatif, et le taxatif. le Roi, les pairs, et les communes partagent également le pouvoir légiſlatif. ſi le taxatif faiſoit part du légiſlatif, le Roi et les pairs y auroient le méme droit que vous ; droit que ſans doute ils réclameroient, et dont ils ne tarderoient pas à uſer, ſi jamais ils étoient aſſez puiſſans pour en faire admettre le principe.

" Jl en éſt parmi nous qui ſe ſont imaginé que les colonies ont des repréſentans virtuels dans cette chambre. j'avoue que

je

je ferois curieux de ſçavoir qui repréſente ici les Américains ; eſt-ce quelque Chevalier d'uue des contrées de ce Roiaume ? IL SEROIT A SOUHAITER QU'IL Y EUT UN PLUS GRAND NOMBRE DE CES RESPECTABLES REPRESENTANS. me dira-t-on peut étre qu'il y a quelque membre d'un bourg qu repréſente *les Américains?* c'eſt ſans doute un bourg que jamais âme vivante n'a connu. voila juſtement ou *notre conſtitution eſt défectueuſe*, il n'y a pas moien qu'elle ſe ſoutienne un ſiècle de plus ſur ce pied—ſi on n'y aporte un prompt remede, nous avons tout à craindre des ſuittes qui en réſulteront infalliblement. on ne peut rien avancer de ſi abſurde, ni de ſi mépriſable que de dire que *l'Amérique* a ſes repréſentans dans cette chambre, je ne veux pas me doner la peine de le réfuter.

De tout tems nos Communes *d'Amérique* repréſentées par leurs différentes aſſemblées, ont eu, et exercé le droit de doner et d'accorder leur argent, droit analogue à leurs conſtitutions; elles euſſent été éſclaves ſi on les en eut privé. l'Angletterre en mème tems par ſon droit de ſuprémacie les a toujours aſſujettis à ſes loix, en lui donant les méme réglements, et les mémes reſtrictions

tant

tant par raport au commerce, qu'à la navigation, et aux manifactures enfin par raport à tout, excepté ſur l'article de l'argent, qu'elle ne s'éſt jamais cru autoriſée de prendre de leurs poches ſans leur conſentement. je dirois ici volontiers à ce ſujet,

Quam ultra citraque nequit conſiſtere rectum.

Mr. P--tt conclu ſon diſcours d'an air aiſé et familier, mais d'un ton ſi bâs qu'on eut peine á diſtinguer ce qu'il diſoit.

On garda le ſilence pendant quelques minutes, aprés quoi Mr. C--w--y. ſe leva, et dit qu'il avoit attendu pour voir ſi quelquun voudroit repondre à ce qu'on venoit d'avancer, dans l'intention d'y répliquer; mais que comme perſonne n'avoit pris la parole, il ne lui reſtoit qu'á déclarer publiquement qu'il étoit du mème ſentiment que Mr. Pitt; qu'il ne pouvoit cependant cacher qu'il étoit échapé deux choſes á ce Miniſtre qui lui faiſoient d'autant plus de peine, que tout ce qui part d'une telle, ſource, a baucoup plus de force. la premiére étoit le reproche qu'on ſembloit vouloir lui faire de n'avoir pas informé aſſéz

tot le P--l--t des troubles *de l'Amérique.* pour s'en l'aver, il aſſura la chambre que les prémiers rapports lui avoient d'abord paru ſi vagues et ſi imparfaits qu'il ne les avoit pas jugé dignes de l'attention du P--l--t. il ajouta que quant *á une influence prédominante*, dans ſon particulier il n'y avoit pas la moindre prétention, et qu'autant qu'il ſe croioit capable d'en juger, il penſoit, pouvoir en dire autant de tout le Miniſtére. Mr. P--t lui repliqua *la reponſe eſt bone, ſi elle eſt juſte*. Mr. G---lle qui avoit profité de ce tems pour ſe remettre, ſe leva ſans vouloir entrer en diſcuſſion ſur la doctrine des impots, ſur la repréſentation effective des *Américans* ni ſur la différence entre le pouvoir taxatif et le Lègiſlatif, il déclama amérement contre la lenteur avec la quelle le M--n--e avoit informè le P--l--t des troubles, de *l'Amérique*, troubles, dit-il, qui tendoient à une rébellion ouverte, et méneroient à une *révolution*, ſuppoſè que la doctrine qu'on venoit de précher paſſa en forme de dogmes " on accorde ajouta-t-il le droit de ſuprémacie á l'Angleterre ſur *l'Amérique*, on ne peut le nier ; le pouvoir taxatif n'eſt il donc pas un des principaux attributs de la ſouveraineté? n'éſt il pas une branche de la Legiſlature? on en fait, et

on.

on en a fait uſage vis â vis de ceux qui n'ont, et n'eurent jamais de repréſentans. on exerce ce pouvoir ſur la compagnie des jndes, les négociants de Londres, ceux qui ont de l'argent dans les fonds publics, et ſur pluſieures villes conſidérables par leurs manifactures. on l'avoit exercé ſur le palatinat de Cheſter; et ſur l'éveché de Durham long tems avant qu'ils envoiaſſent des repréſentans au parlement. pour le prouver j'en appelle au préambule des actes qui leut donent le droit d'avoir des repréſentans; l'un éſt ſous le regne *d'Henry huit*, l'autre ſous celui de *Charles ſecond.* alors Mr G——lle quota l'éxtrait de ces ſtatuts, et déſira qu'on en fit la lecture; ce qui aiant eut lieu, il continua ſon diſcour dans ces termes. "lorsque, je propoſai de taxer l'Amérique, je demandai à la chambre s'il y avoit quelquun qui put diſputer que nous euſſions le droit de le faire. je fis la méme queſtion à différentes repriſes, et perſonne ne s'aviſa de vouloir le nier. rien de plus naturel que d'obéir à ceux qui nous protegent. *l'Angleterre* protege *l'Amérique*; *l'Amérique* doit lui obeir. ſi on veut en diſconvenir qu'on me diſe quand les Américains out été émancipé. Lors qu'ils ont beſoin de notre protection, ils ſout álertes à la demander. nous ne la leur avons

jamais refuſé ; la nation ſ'éſt conſidérablement endétté á ce ſujét ; et aujourdhui qu'on veut les faire contribuer légérement aux dépenſes occaſionées pour leurs propres intéreſt, ils déclinent notre authorité, inſultent nos officiers, et, pour trancher le mot, arborent l'étendart de la rébellion ; mais c'eſt dans cette chambre qu'il faut chercher la ſource de la ſédition des colonies, c'éſt a l'eſprit de faction qui regne parmi nous qu'il faut l'attribuer. ou n'eſt que peu circonſpect ſur ce qu'on avance dans la chaleur des débats, on s'inquiéte peu des conſéquences, pour vû que la cabale vienne á ſon but. on nous prévint que nous entamions une matiére délicate ; on nous ménaça que nous ne trouverions pas les eſprits diſpoſés á l'obéiſſance. n'etoit-ce pas autant que ſuggérer aux *Américains* de s'oppoſer à l'acte, et de leur faire eſperer qu'ils ſeroient ſoutenus dans leur déſobéiſſance ; *tenons bon pendant quelque tems*, ſe dirent ils, *et nos amis ſeront en place ; et à mème de nous protéger*. ingrats *Américains !* on vous a comblé de bienfaits ! pendant que j'etois dans le miniſtére ! on avoit accordé un premium ſur leurs bois, leur fer, leur chanvre, et divérs autres produits de leur pays. on s'eſt relaché en leur faveur ſur l'acte de la navigation ; malgrez cela tous les papiers publics

publics parlent de moi comme du deſtructeur du commerce de *l'Amérique*. on m'accuſe ſurtout d'avoir donné des ordres et des inſtructions pour empecher leur comerce avec les eſpagnols, et d'avoir par lá bouché le ſeul canal qui faiſoit paſſer chéz nous l'argent eſpagnol par la voie de l'Amérique ſeptentrionale ; je déffie tout l'univers de produire pareils ecrits ou inſtructions ſignés de ma main. je ne m'oppoſai jamais qu'au comerce illicite. qu'on interoge â ce ſujét Mr. Long qui trafique dans *ce pays*; c'eſt un homme connu á la cité, et dont la reputation éſt ſans reproche. il repondra que je fus toujours prét á encourager de tout mon pouvoir le comerce de *l'Amérique*. la calomnie me parut toujours trop audeſſous de moi pour y repondre ; mais c'eſt ici l'endroit propre pour ſe laver de fauſſes imputations." Mr. G---lle n'en dit pas d'avantage ; alors pluſieurs membres ſe leverent, mais à un ſimple mouvement de Mr. P-tt, on n'entendit qu'un cris d'un bout de la ſale á l'autre, qui apelloit Mr. P-tt, Mr. P-tt. au point que l'orateur fut obligé de crier ſilence.

My Lord Strange s'oppoſa â ce que Mr. P-tt parla deux fois ſur le mème ſujét, quoi-

quoique la Chambre ne fut pas formée en committé. ſur quoi Mr. P-tt lui repliqua qu'il ne s'imaginoit pas parler deux fois, aiant expreſſément réſervè une partie de ſon diſcours pour ne pas perdre le tems, et il dit qu'il en appeloit a la Chambre; il fit une pauſe, et la Chambre lui criant de *continuer*, il reprit ſon diſcours dans ces termes. " Monſieur, on m'accuſe d'avoir fait naître les troubles *de l'Amérique*, tout le crime de ces pauvres *Américains* éſt de s'étre expliquè librement ſur le chapitre de ce malheureux acte. je ſuis auſſi mortifié que ſurpris de voir que la liberté de parler ſoit réputée pour crime dans cette Chambre. cependant je ne m'en épouvante pas. j'en ferai uſage, un chacun doit m'imiter ſans crainte; c'eſt une libertè, dont la perſonne qui la calomnie, auroit pu profiter, et elle doit en avoir profité. Elle auroit du ſe déſiſter de ſon entrepriſe; cette perſonne nous peint les *Américains* comme un peuple obſtiné; et qui s'èſt preſque revolté; je ſuis enchanté que *l'Amérique* ne ſe ſoit pas ſoumis. trois millions d'ámes aſſèz inſenſibles aux attraits de la liberté pour embraſſer volontairement l'eſclavage, auroient été trés propres pour faire des eſclaves du reſte. je ne viens point ici armé de toutes piéces,

ni

ni plaſtroné d'actes de parlements pour deffendre la cauſe de la liberté, mais ſi je voulois avoir recours à de pareilles armes, je citerois auſſi lés deux Câs de Cheſter, et de Durham. et je les citerois pour montrer que méme ſous les regnes les plus deſpotiques, les parlements rougiſſoient de taxer les peuples ſans leur aveu, et que ce fut par ce motif qu'on leur accorda le droit d'avoir des repréſentans. pour quoi ce Monſieur nefait-il mention que de Cheſter et de Durham, il auroit pu nous citer le pays de galles, qui ne fut jamais taxè par le Parlement juſqu'à ce qu'il fut incorporé. je me garderai bien de diſputer ſur Cujas, ni Bartole avec mon antagoniſte, je rends juſtice à ſes talents, ils me ſont connus, et je lui ai obligation de ſes profondes recherches. mais lors qu'il s'ágit en general de deffendre la liberté conſéquament à nos conſtitutions; c'éſt un point ſur le quel je ne ſuis jamais en deffaut, je conois le terrain, et ſur cet article je ne crains, perſone. on ajoute que pluſieurs ſont ici taxés, ſans avoir des repréſentans. comme la compagnie des Indes, les négocians, ceux qui ſont intéreſſés dans les fonds publics, ainſi que les manifactures; mais on devroit faire reflexion que la plus part de ceux que nous venons

de

de citer ſont repréſentés ſous différentes capacités, et que pluſieurs ſont membres de parlement, ſoit par raport à leurs terres, ſoit de la part de quelque ville ou Bourg, ou ils ont le droit de Bourgeoiſie. il éſt, malheureux que le nombre des repréſentants ne ſoit pas plus grand. mais comme habitans du pays ils ſont tous repréſenté virtuellement. je n'oſes m'imaginer qu'en citant ici ceux qui ſont intéreſſès dans les fonds on veuille compter les dettes de la nation comme un bien qui lui apartient; de puis l'acceſſion du Roi Guilliaume nous avons eus différens miniſtres, les uns avec des talens ſupérieurs, d'autres un peu plus bornés, (il en fit ici l'énumération) Mais aucun d'eux n'eut jamais l'idée, ni ne ſongea méme á dépouiller les colonies de leurs droits. cette glorieuſe époque étoit réſervée au Miniſtére de - - - - j'àvoue qu'il s'éſt trouvé aſſéz de gens qui m'ont communiqué ce beau projét pendant que j'étois Sécrétaire d'etat; peut étre qu' alors *les Américans* voiant d'un coté l'ennemi á leurs portes, et de l'autre les anglois préts á leur enfoncer le poignard dans le ſein, nous euſſent donè le choix, et ſe fuſſent ſoumis au joug; mais c'éut été abuſer des circomſtances critiques ou ils ſe trouvoient, ce qui nous eut fait peu d'honneur.

Mr.

Mr. G - - - lle fait baucoup valoir les bontés qu'il a eut pour *l'Amériqué*; mais le profit n'en doit il pas finalement revenir à l'Angleterre? en ce Câs quelle éſt l'obligation que lui doivent *les Colonies?* et ſi cela n'eſt pas, il a dépenſé mal á propos l'argent de la nation. je ne prends pas le parti des *Américains*, je ne ſonges qu'aux intéreſt de l'Angleterre, je ſoutiens que le Parlement a droit d'impoſer telles loix et telles reſtrictions qu'il lui plait *à l'Amérique*, notre ſuprémacie ſur les colonies éſt inconteſtable lorſque deux pays ſe trouvent dans des connexions pareilles à celles qui ſubſiſtent entre l'Angleterre et ſes *colonies* ſans étre incorporès l'un à l'autré, il faut de toute néceſſité qu'un des deux gouverne, le plus conſidérable doit doner des loix au plus foible; mais ces loix ne doivent en rien déroger aux principes fondamentaux des conſtitutions communes aux deux pays.

" Ce néſt pas ma faute ſi Mr. G- - - - lle ne ſçait pas la différence d'une taxe qu'on impoſe dans le pays, ou d'une qu'on impoſe au dehors; mais on doit diſtinguer un impos levé dans l'intention d'augmenter les revenus de l'etat, de certains droits mis pour regler le Commerce, pour le bien des ſujéts;

quoiqu' á la longue les derniers puiſſent auſſi contribuer à l'entretien de l'état.

" On demande quand *les Colonies* ont été émanci pées? qu'on me dise premiérement quand il a été reſolut qu'elles duſſent étre eſclaves; aureſte je ne cherche pas à m'amuſer de jeux de-mots. pendant le tems que j'avois l'honneur de ſervir le Roi, je ne négligeois. aucune occaſion de m'informer des moindres bagatelles, et la place ou j'étois m'en fourniſſoit journellement les moiens. je ſuis donc aujourdhui fondè dans ce que j'avance; ſi j ai de bons matériaux, il m'en a couté de la peine pour les amaſſer, et les mettre en ordre; et j'oſes aſſurer aprés un calcule exacte, que l'Angleterre tire tous les ans une couple de millions des differents branches de ſon commerce avec les *Colonies*; voila meſſieurs la ſource d'ou dériverent tous vos ſuccés dans la derniére guerre. les terres qui, il y a trente ans étoient amodiées á deux mille livres ſterlings, le ſont aujourdhui à trois mille, celles qu'on vendoit alors courement pour quinze ou dix huit ans, ſe vendent aujourdhui pour trente. c'éſt â *l'Amérique* que vous en avèz obltigation. voila comme *les Colonies* vous rembourſent de ce qu'il vous en coute pour les protéger. Souffrirons nous

aprés

après cela qu'un pauvre petit financier vienne nous débiter avec effronterie qu'il peut ramaſſer un grain de poivre dans l'Echiquier, tandis que la nation y perdroit des millions. je ne veux pas dire juſqu' ou l'on pourroit pouſſer ce commerce, et quel pourroit en ètre le profit ; d'autant plus que je n'ai rien dit de la population, et de l'augmentation journaliére des Colonies par la quantité d'Européens qui s'y transplantent, ce qui me fait voir clairement que le commerce de *l'Amérique* pourroit ètre porté bien plus haut ; mais, Meſſieurs, au lieu de l'encourager, vous l'avéz reſtraint ; non content de cela vous en avéz agis de méme quant à notre cnmmerce avec *les Colonies*. il n'ya que deux nations qui ſemblent faites pour le commerce de l'Amérique, voudriez vous en avoir vingt ? laiſſèz ſubſiſter tons les Actes de Parlement qui ſont analogues aux traités, mais ne permettéz pas que vos Miniſtres devienent des ſuppos de la douane, pour l'Eſpagne, ni pour aucune autre puiſſance étrangére—nous pechons dans baucoup d'articles, et il y en a pluſieurs autres qu'on pourroit redreſſer.

Mr. G - - - - lle paroit ſe plaindre qu'on l'ait peint avec déſavantage dans les papiers

publics; c'éſt le Câs d'un chacun, et ce fut le mien dans la derniére guerre par rapport à la rupture avec l'Eſpagne, puis qu'on me reprochoit publiquement d'avoir violè le droit des nations, vis-a-vis de cette couronne. on lacha mème à ce ſujet des billéts á la main. et ſi le Miniſtére n'y préta pas les mains, du moins jamais ne parut-il le contredire. je ne répéterai pas ici quels furent les avis que je donai au Roi; on peut les trouver ſignés de ma main parmi les archives de la Courone; mais je dirai quels furent les avis que je ne donai pas au Roi. ce ne fut pas de violer les droits des nations—quant à ce qui regarde les ſoupçons qu'on a eut qne Mr. G----lle. s'étoit en quelque façon oppoſé au commerce que faiſoient les Colonies avec les Eſpagnols pour leurs lingos, j'avoue que j'en ai ouis parler d'un ton à me faire croire que la choſe n'étoit pas ſáns fondement.

Au ſurplus ce monſieur ne doit pas s'étonner que ni lui, ni le Miniſtére ne furent controlés, lorſque d'accord ils prétendirent avoir droit de taxer *l'Amérique*. il ſeroit à ſouhaiter qu'on ſe déffit de cette complaiſance un peu trop marquée; ſans quoi il éſt á craindre que le peu de reſpect qu'on conſerve encore pour les membres de parlement,

ment, ne vienne à rien. le feu Lord Bacon a prophetiſé que tot ou tard cette queſtion ſeroit agitée. j'éus une violente démangeaison de la mettre ſur le tapis dans le tems de la guerre d'Allemagne; le moment me paroiſſoit favorable, on la nommoit *ma guerre d'Allémagne*. je demandois à chaque ceſſion de parlement ſi quelqu'un trouvoit à redire à la guerre d'Allemagne? perſonne ne me pondit, excepté *le Chevalier Daſhwood* aujourdhui *Lord le Diſpenſer*, qui me dit avec une noble aſſurance *qu'elle* ne lui plaiſoit pas. je l'en eſtimai d'avantage, et fus faché; lors qu'on lui ota ſes emplois.

" On a fortement éxagéré dans le public la force *des Américains*. c'éſt un topic dont on ne devroit uſer qu' avec précaution. Si la juſtice eut été de notre coté, et notre câs plus nét, il n'y a pas de doute que nous ne puiſſions les écraſer. mais lors qu'il s'agit d'un acte auſſi injuſte que celui du papier timbré, acte contre le quel la plus part des anglois ſe récrie, je ſuis le premier à intercéder pour eux. d'allieurs, Meſſieurs, vous n'étes rien moins que ſeurs de réuſſir, ſi *l'Amérique* tombe, ſa chute reſſemblera à celle du Coloſſe, elle embraſſera les pilliers qui ſupportent l'état, et en déracinera

juſqu'

juſq'uaux conſtitntions fondamentales. Sont ce donc là les fruits de cette belle paix que vous vantéz ? cela s'appelle ne remettre l'Epée dans le foureau que pour l'enfoncer dans le ſein de vos compatriotes. je ne prétends pas dire que *les Américains* aient en tout agis avec prudence et modération. on leur a fait tort ; et par là on les a pouſſé à bout. vouléz vous les punir des fautes que vous leur avéz fair commettre ? ne vaut il pas mieux que nous soions les premiers à rentrer dans nous mémes ? je reponds qu'alors ils ſuivront notre exemple.

" Je finirai, en diſant que je ſuis d'avis qu'on rapelle *ſans perdre de tems et dans ſon entier l'acte* ſur le timbre, et qu'on mentione qu'on la rappellé, parce qu'on le trouvoit mal fondé. mais qu'on n'oublie pas de prendre eu méme tems, toutes les précautions néceſſaires pour établir, et faire reconoitre la ſuprémacie de l'Angleterre ſur *les Colonies* quant à la legiſlature. donnons telles bornes qu'il nous plaira à leur commerce, et à leurs manifactures, exerçons vis-à-vis d'elles tout acté de ſouveraineté, mais ne pillons pas leur argent ſans leur aveu."

Voila

Voila la fin de ce fameux diſcours dont l'éloquence ſçeut perſuader la chambre des communes, et dont la ſuitte fut que le 18 de Mars ſuivant l'acte ſur le timbre fut rappellé et ſigné du Roi. on fit le méme ſoir des feux de joye dans toute la ville de Londres, il y eut des illuminations, preſque tous les vaiſſeaux qui étoient ſur la Tamiſe firent des rejouiſſances, et il en fut de méme dans la plus part des villes du Roiaume. peu de tems aprés il fut de nouveau queſtion de faire rentre Mr. Pitt dans le miniſtere, mais la choſe n'eut pas lieu : ce ne fut qu'au commencement de juillet qu'on entama la derniére négociation qui eſt enfin venue à ſa maturité ; bien des gens prétendent que le Duc d'York en jettat les premiers fondemens dans ſon voiage de Bath. S. A. R. marchant ſur les traces du feu Duc de Cumberland d'auguſte mémoire, n'échape aucune occaſion de ſervir la patrie, également attaché au Roi et á la nation, ce digne prince s'empreſſe à étre le médiateur entre le Monarque et les ſujéts. de pareils ſentimens dans un âge auſſi peu avancé ſont d'un heureux augure pour l'Angleterre. enfin le 30 Juillet Monſieur Pitt fut créé Comte de Chatham et déclaré garde du ſçeau privé ; en méme tems le

mini-

miniſtére fut arrangé de façon qu'on a lieu de s'en promettre les ſuittes les plus heureuſes. je crois qu'á prendre en détail toutes les différentes perſonnes qui compoſent ce miniſtére, on peut aſſurer que chacune en particulier plus animée du bien de la patrie, que flattée des grandeurs du poſte qu'elle occupe, en ſent tout le poids, et ne ſonge qu' à en remplir les devoirs pour l'intéreſt et l'honneur de la nation ; chacun de ces miniſtres penſe ſans doute comme le Duc de Vorceſter dans la tragédie d'Edward, lors qu'il dit

" C'eſt peu que les périls, l'eſclavage et la peine
" Que dans tous les états le miniſtére entraine.
" Jugéz quels nouveaux ſoins exigent mes de-
" voirs.
" Miniſtre d'un empire ou regnent deux pou-
" voirs
' Ou je dois, uniſſant le trone et la patrie,
" Sauver là liberté, ſervir la monarchie,
" Affermir l'un par l'antre, et former le lien
" D'un peuple toujour libre et d'un Roi citoyen,
" Ma fortune èſt un poids que chaque jour aggrave.
" Maitre et juge de tont, de tout on eſt eſclave.

Toute

Toute l'Angleterre qui connoit l'intégrité, et le patriotiſme du General Conway, a paru enchantée de le voir continué dans ſon poſte de Sécrétaire d'etat au département du Nord. on lui a adjoint le comte de Shelburne pour le ſud ; dans le peu de tems que ce Seigneur a eu le département du commerce, on a pris les jdées les plus favorables de ſes talents ; quoi qu'il ſoit encore jeune, ainſi que le Duc de Grafton qui vient d'étre mis à la téte de la Tréſaurerie, on peut à juſte titre appliquer à l'un et á l'autre ces deux vers de Corneille.

" Je ſuis jeune il éſt vrai ; mais aux âmes bien
" nées
" La vertu n'attend pas le nombre des années."

Mr. Charles Townſhend, ce génie qu'on ne peut bien définir qu'en diſant, que dans quelque poſte qu'on le place, il ſe trouve également dans ſa ſphére, a été fait Chancelier de l'Echiquier. My Lord Barrington qui depuis un tems infini a toujours été emploié dans le miniſtére, éſt continué comme ſécrétaire d'etât au département de la guerre ; on a vu ce ſeigneur remplir également avec, droiture, et dignité, les differents poſtes de

premiér Lord de l'Admirauté, de Tréſaurier de la Marine, et de grand maitre de la garde-robe; et ce qui prouve qu'on n'a jamais trouvé á mordre ſur lui, c'eſt que dans les divers changements qui ont eu lieu depuis pluſieures années, il a toujours été emploié. on peut dire la mème choſe du Duc de Rutland, et de my Lord Granby ſon fils; ſans jamais doner dans l'eſprit de parti, ils n'en ont ſuivi qu'un, qui éſt celui de la patrie; également reſpectés des différentes factions, ils ſe ſont conſtament maintenu dans l'eſtime de leur Roi, et ce Monarque vient d'en doner une preuve bien diſtinguée au Marquis de Granby, en le nommant Capitaine General, et Commandant en Chéf de toutes ſe troupes en Angleterre. également ſoigneux à recompenſer les ſervices rendus à ſes prédéceſſeurs, George III. vient d'élever my Lord Ligonier au rang de Comte de le Grand Bretagne; ce reſpectable militaire qui dans l'àvant derniére guerre ſauva la vie au feu Duc de Cumberland au pays bâs, et empécha la déroute de l'armée Angloiſe, au prix de ſa liberté, n'a jamais été marié; ce ſera le Colonel Ligonier ſon neveux qui s'éſt deja diſtingué dans le métier des armes, et a auſſi montré des talents pour le Cabinet, qui ſuccedera

un

un jour à ſes titres. Si ces arrangemens ont paru plaire au public, combien en mème tems n'a-til pas été charmé de voir my Lord Camden (ſon idole) élevé au premier poſte de la magiſtrature? la nation angloiſe regarde le moment ou ce Seigneur a reçeut les ſçeaux, comme celui ou le meillieur des Rois aſſure pour toujour la liberté des trois Roiaumes. il ne reſte plus à remplir que le département de l'Admirauté; et il éſt á préſumer qu'il ſera, ainſi que les autres, compoſé de ſujéts diſpoſés à concourir au bien du roiaume.

Si j'ai paru perdre un moment Mr. Pitt de vue, ce n'a été que pour doner une légére Eſquiſſe du nouveau Miniſtére; Miniſtére qui vient d'étre formé ſous ſon approbation; Epoque que la nation angloiſe ſembloit attendre depuis long tems avec la derniére impatience, et dont cependant le general ne paroit pas aujourdhui auſſi content qu'on l'auroit cru, parce que Mr. Pitt a accépté le titre de *Comte de Chatham*; belle raiſon! pour crier contre lui! qu'on me permette de jetter un coup d'oeil ſur le paſſé pour voir ſi cette raiſon éſt fondée.

Lorſque Mr. Pitt quitta les ſçeaux, il laiſſa la nation au pinacle des grandeurs: ce

n'éſt pas ſa faute ſi l'on ne ſuivit pas les avis qu'il avoit donné par raport à l'Eſpagne ; ſi on y eut déféré, nou ſeulement on eu mis fin á la guerre, mais on ſe fut méme rembourſé de tout ce quelle coutoit. L'Eſpagne, outre la partialité qu'elle affichoit pour les ennemis de l'Angleterre, ſe préparoit depuis long tems à tourner ſes armes contre elle ; jamais cette courone n'avoit voulu donner de reponſe cathégorique, lors qu'on lui avoit demandé contre qui étoient deſtinés les armements qu'elle faiſoit ; quoi qu'on n'en pu méconoitre le but. les gallions qui lui aportoient les tréſors de Indes étoient en chemin, elle n'attendoit que leur arrivée pour lever le maſque ; la prudence ne vouloit elle pas, cmme Mr. Pitt l'avoit conſeillé, qu'on s'en empara ? on eut par lá ſauvé toute la dépenſe de la guerre de Portugal, la paix ſe ſeroit faite plutot. et quelle paix n'eut ou pas fait ? mais . . . .

C'eſt cependant cet homme incomparable qui nous avoit ſi bien conſeillé, qu'aujourdhui la calomnie la plus atroce ſemble prendre á tache de perſécuter ; et pourquoi ? parce qu'il eſt paſſé de la chambre des communes á celles des pairs, et qu'on prétend qu'il ne peut plus ſervir la nation dans l'une, comme

il

il a fait dans l'autre. il eſt cependant clair qu'étant à la téte du miniſtére, et dans la chambre haute, il peut rendre des ſervices plus eſſentiels á la patrie qu'étant parmi les communes, ſans étre dans le miniſtére. le meillieur des Rois qui ſçait aprécier le mérite et rend juſtice aux lumiéres de my Lord Chatham, ainſi qu'à ſon exacte probité, ſemble gouter ſes avis ; et quels avis un tel homme, n'eſt-il pas capable de doner ? rougiſſez ingrats ! qui le vilipendéz, vous mériteriez qu'il vous abandona ; mais il aime trop ſa patrie pour que vos procédés injuſtes influent ſur les ſiens, vous le veréz toujours avec la méme ardeur n'avoir en vue que votre bien, il vous ſervira malgréz vous, et vous forcera á l'eſtimer. la crainte et le reſpéct qu'inſpire ſon nom vont rendre vos ennemis exactes á remplir ſcrupuleuſement les traités ; et au lieu d'une guerre ou vous ſemblez craindre qu'il ne vous entraine, il vous fera jouir des douceurs de la paix, et en profitera pour étendre votre commerce, et aſſurer vos libertés. C'eſt alors, ſans doute, que vous conviendréz qu'un pair du Roiaume qui veut ſervir ſa patrie, (s'il a des talents) le peut auſſi aiſément qu' aucun membre de la chambre des communes ; et je ne doute pas que vos

petits

petits énfants ne parlent de *my Lord Chatham* avec la méme admiration, que vous avéz fait de *Mr. Pitt.* il éſt vrai qu'en méme tems ils ne pourront s'empécher de rougir de votre ingratitude, et de votre peu de diſcernement. comment-oſe-ton en effét comparer *my Lord Chatham* á feu *my Lord Bath?* quels ſervices ne vous a pas rendu le premier? montréz moi ceux du ſecond? tout le monde ſent ici combien la comparaiſon cloche; quand d'allieurs elle ſeroit juſte, la conſéquence n'en ſeroit pas mieux fondée; parceque ſi my Lord Bath a ceſſé de prendre le parti du peuple dés qu'il a eut le pied dans la chambre haute, ce n'eſt pas une raiſon pour aſſurer que my Lord Chatham en fera de méme; nà-t-on pas vu des pairs rendre les ſervices les plus ſignaléz á la patrie? et ne ſe reſſouvient-on pas avec reconnoiſſance que ſi feu *Cecil* fut un des plus grand Sécrétaire d'etat qu'ait eu l'Anglete re avanc lui, il ne la ſervit pas moins fidélement depuis comme *Lord Burleigh?* n'a-t-elle pas un nombre infinir de pairs dont les noms ſont gravés au temple de mémoire pour les ſervices qu'ils ont rendu? méconnoit-elle ceux dont elle a de nos jours obligation aux Cheſterfield, aux Harrington, aux Granville, et anx Hardwicke? ainſi qu' à tánt d'autres dont je

ne peux me rappeller les noms. cependant ces Seigneurs, pour étre dans la chambre haute, en ont ils moins bien ſervi la patrie ? avec un coeur comme celui de *Mr. Pitt*, les talents de *my Lord Chatham* ne peuvent qu'étre fort utiles à l'Angleterre, dans quelque poſte qu'il ſoit. parmi ces divers talens, je lui trouve ſurtout les deux principaux qui caractériſent un grand Miniſtre ; l'impartialité, et l'art de bien choiſir ſon monde. ſes ennemis ont voulu l'accuſer de partialité par raport à *l'Ecoſſe*, mais ſans le moindre fondement; le mérite ſeul a toujour paru dècider Monſieur Pitt lorſque dans le cours de ſon miniſtére, il a été queſtion d'emploier quel qu'un pour le ſervice de la patrie : perſonne plus que lui ne rend juſtice à la valeur des Ecoſſois ; il ſuffit pour s'en convaincre de jetter un coup d'oeil ſur le nombre de braves officiers de cette nation qui ont été emploiés de ſon tems dans la derniére guerre; on trouvera, dans la marine l'Admiral Holbourne, l'Admiral Chevalier Duglas, le Capitaine Lockart, le Captaine Gilchriſt, le Capitaine Elliot, le Capitaine Balfour, et le Capitaine Loggie — dans l'armée, le General Murray Gouverneur du Canada, le Colonel Lord Rollo, le Colonel Montgomery

frere

frere du Comte, d'Egglintone, le Colonel Fraſer fils du feu Lord Lovat, le Colonel Crawford, le Colonel Cunningham, le brave Colonel Monro, et tant d'autres dignes fils de Mars nés en Ecoſſe dont les noms ne me reviennent pas à préſent*. Si d'un autre coté on veut me diſputer que Mr. Pitt ne poſſéde pas au ſupéme dégré le talent de choiſir ſon monde, il faut en mème tems me nier les hauts faits d'un *Pococke*, d'un *Hawke*, d'un *Saunders*, d'un *Rodney*, d'un *Keppel*, d'un *Granby*, d'un *Amherſt*, d'un *Wolfe*, et des deux *Howe*; la réputation qu'ils ſe ſont acquis, et les ſervices ſignalés qu'ils ont rendu parlent pour eux, en mème tems qu'ils prouvent le diſcernement de Mr. Pitt; on me ſoupçonera d'autant moins de flatterie, que parmi les héros que je viens de citer, il y en a deux qui ſont morts, mais qui vivront á jamais dans la poſtérité.

* J'obliois dans le politique, my Lord Vicomte de Stormont, qui deſcend d'une des plus ancienes maiſons de l'Ecoſſe dont quatre différentes branches ont ſéance à la chamdre des pairs de ce Roiaume. à ſçavoir le Duc d'Athol, le Comte Dunmore, my Lord Mansfield, et my Lord Stormont aujourdhui Ambaſſadeur à la Cour de Vienne, dont les talents pour le cabinet n'échaperent pas á Mr. Pitt, qui fut le premier qu' l'emploia.

Mr. Pitt, me diſoit on il y a quelques jours, *n'éſt qu'un ambitieux*; que vous fait ſon ambition? Si cette ambition le porte au grand; les paſſions les plus vives ſont utiles, dés qu'on ſçait les anoblir; ſi la ſoif de la gloire, dont brule Monſieur Pitt, l'engage à tout faire pour la patrie, que vous importe par quel principe il agiſſe? c'éſt comme un homme, dont la femme ſe conduiroit ſuivant toutes les régles de l'honneur et de la religion, ſans doner la moindre priſe contre elle; et qui cependant s'en plaindroit; alléguant que ſi ſa femme remplit tous ſes devoirs, c'éſt plus par crainte du diable, que par amour lui. qu'on ne reproche donc plus á Monſieur Pitt ſon ambition, on doit au contraire étre charmé de le voir s'y livrer, ſeur que s'étant fixé un but auſſi noble que le bien de la patrie, il ne s'en écartera jamais; il éſt trop jaloux de ſa reputation pour varier, et je crois aſſéz le connoitre pour oſer dire que, ſemblable à Titus qui regardoit comme perdus, les jours qu'il avoit paſſé ſans faire du bien, ce Miniſtre ne fera aucun pâs qui ne tende au bien et à l'honneur de la nation Angloiſe. Il fera valoir dans la chambre haute cette éloquence qui a ſçeut triompher des communes, et ami du peu-

ple comme il l'eſt, plus il éſt prés du trone, et mieux il peut le ſervir.

C'éſt ſur les faits qu'il faut juger les hommes ; attendons donc pour nous déci-der, à voir ce que fera *le nouveau pair*: mais ce qu'a fait *Mr. Pitt*, doit étre d'un heureux augure ſur ce que fera *le Comte de Chat-bam*.

F I N.
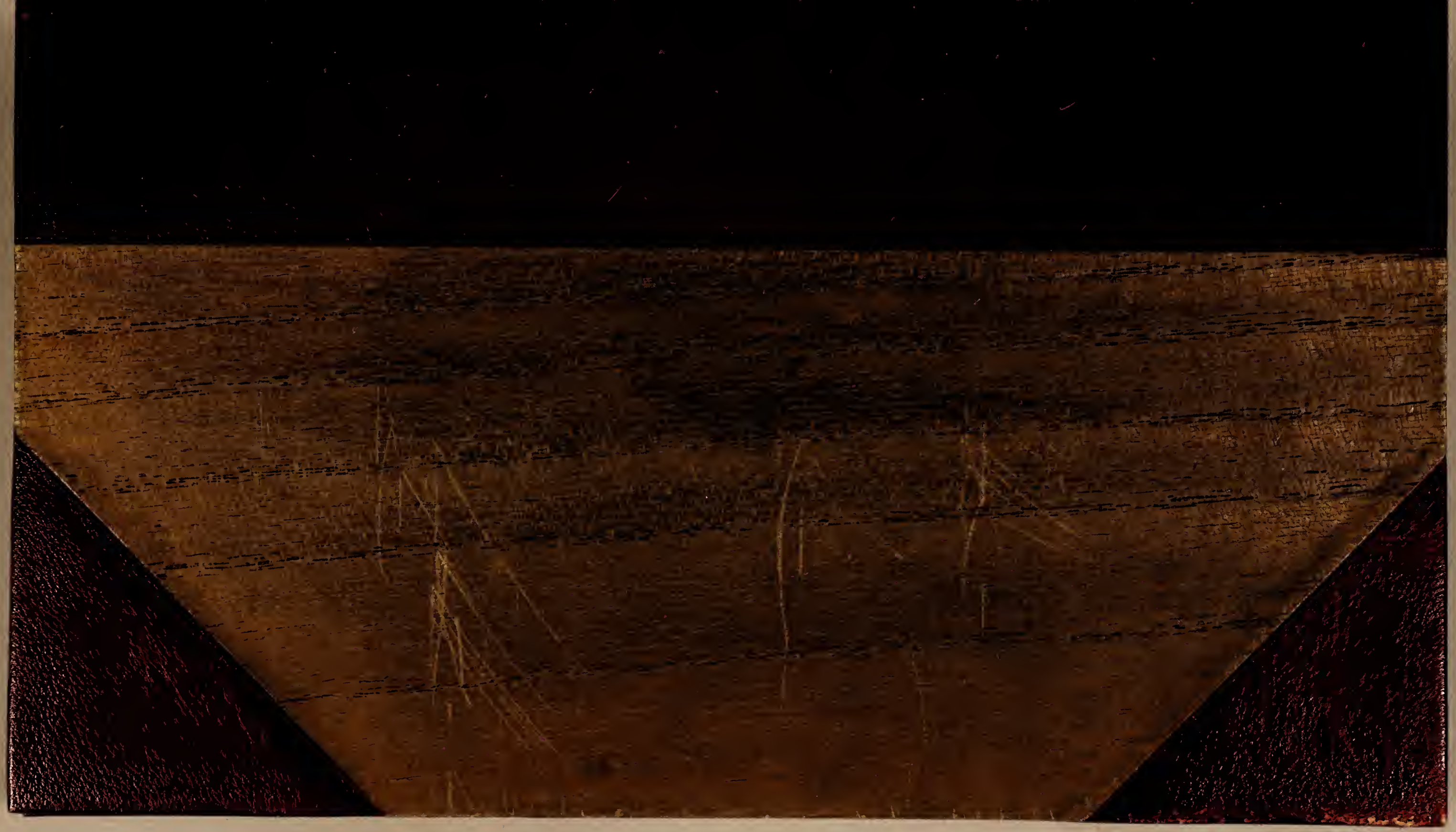
D766
A452s